

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

1 H

Abbaye de Moyenmoutier

Répertoire numérique détaillé
établi par
André PHILIPPE,
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

I H

Fonds de l'abbaye de Moyenmoutier

Le monastère de Moyenmoutier, d'après son dernier historien, l'abbé Jérôme¹, a été fondé dans la vallée du Rabodeau, vers la fin du VII^{ème} siècle, par un saint personnage nommé Hidulphe, d'origine probablement vervienne, qualifié à tort d'archevêque ou d'évêque de Trèves. Tout au plus, d'après le même auteur, était-il chorévêque, c'est-à-dire évêque auxiliaire.

La fondation d'Hidulphe prit le nom de *Medianum Monasterium* à cause de sa position au milieu des monastères de Senones, d'Etival, de Galilée ou Saint-Dié, de Bonmoutier (devenu plus tard Saint-Sauveur)². À la mort de l'abbé Maldavin, troisième successeur d'Hidulphe, au début du IX^{ème} siècle, l'abbaye fut troublée par un désaccord sur le choix de son successeur. Sur les instances de Charlemagne, le patriarche Fortunat de Grado, persécuté par les ducs de Venise, et réfugié auprès de l'empereur, accepta la direction de Moyenmoutier.

L'histoire de l'abbaye, obscure à ses débuts, puis agitée, révèle une décadence au milieu du X^{ème} siècle ; les moines, chassés par des usurpateurs laïcs, sont remplacés par des chanoines séculiers. Avec l'abbé Adalbert (seconde moitié du X^{ème} siècle) sont créées dans l'abbaye une école de grammaire à l'usage des religieux et une bibliothèque. L'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Guillaume, qui gouverne Moyenmoutier de 1026 à 1028, initie l'abbaye à la réforme clunisienne.

Au XI^{ème} et au XII^{ème} siècle, quelques très bons administrateurs, notamment les abbés Lambert et Milon, font prospérer la maison ; au point de vue intellectuel également, Moyenmoutier se place à un rang des plus honorables. Malgré quelques démêlés avec ses avoués, en dépit des troubles de guerres, de la peste et des incendies, ces deux siècles sont pour l'abbaye une ère de prospère tranquillité.

Au XIV^{ème} siècle, l'abbé Jean Malla reconstruit les bâtiments du monastère et les entoure de murailles et de fossés. L'histoire de Moyenmoutier ne nous transmet aucun écho des grands événements religieux qui, du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle, agitent la chrétienté : lutte du Sacerdoce et de l'Empire, croisades, grand schisme, conciles.

Dès le milieu du XVI^{ème} siècle, une modification profonde s'introduit dans le gouvernement de l'abbaye. Avec Nicolas de Lorraine, en 1535, s'implante la commende, qui finira par se transmettre dans la maison de Lorraine, de génération en génération, avec toutes ses conséquences fâcheuses. L'abbé Jérôme résume ainsi cette période néfaste : « L'abbaye menace ruine. Elle a perdu une partie de sa fortune matérielle. Elle n'a plus d'abbé régulier, elle ne compte presque plus de moines. Toute sa vie religieuse en a disparu. Une grande et profonde réforme s'impose ». Cette réforme eut lieu sous l'abbatit de l'évêque de Verdun Eric de Lorraine, et, le 30 avril 1603, une entente entre les abbés et prieurs de Saint-Vanne de Verdun et de Saint-Hidulphe de Moyenmoutier jeta les bases de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe, qui fut approuvée le 7 avril 1604 par le pape Clément VIII et pourvue par lui de tous privilèges, indulgences et immunités. C'est à Moyenmoutier que fut fulminé, le 8 juillet 1604, le bref pontificat.

Après la réforme, l'abbaye fut gouvernée par des abbés réguliers de grande valeur, Hiacinthe Alliot, Humbert Belhomme, Humbert Barrois et Nicolas Maillard, le dernier en date. L'abbé Jérôme a pu écrire que, pendant tout le XVIII^{ème} siècle, l'abbaye est restée « plus qu'aucune autre abbaye lorraine, un foyer de régularité et de pété monastique, en même temps qu'un centre remarquable d'étude et de travail scientifique ». L'abbé Alliot s'applique à récupérer les biens du monastère et à recueillir tout ce qui peut être utile pour ses annales ; Humbert Belhomme embellit l'église, augmente les bâtiments claustraux, et écrit l'histoire de Moyenmoutier³. Leurs successeurs reconstruisent l'abbaye, et c'est à eux qu'est due l'église actuelle, intéressant exemple, rare dans notre région, de l'architecture religieuse de la fin du

¹ L. Jérôme, *L'Abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît en Lorraine* (1^{ère} partie, L'abbaye au Moyen Âge). Paris. V. Lecoffre, in-8°, 1902. — Cet ouvrage renferme (p. 10 - 24) une bibliographie très complète de l'histoire de l'abbaye.

² Ruyr (*Les saintes antiquités de la Vosge*, p. 290 et 291) rapporte le symbolisme de la croix idéale formée par les cinq grandes abbayes vosgiennes, dont Moyenmoutier était le centre, Saint-Dié, la tête, Senones et Etival, les bras, et Saint-Sauveur, le pied.

³ *Historia mediani in monte Vosago monasterii, ordinis sancti Benedicti, ex congregatione sanctorum Vitoni et Hidulphi*. Opera et studio R. patris Domini Humberti Belhomme, ejusdem monasterii abbatis. Argentorati, J.-R. Dulssecker, 1724, VIII-469 pages, in-4°, pl.

XVIII^{ème} siècle. L'abbaye, supprimée à la Révolution, fut vendue comme bien national le 5 septembre 1792.

Le chartrier de Moyenmoutier est parvenu fort réduit ; le recueil qui sert de cartulaire et les inventaires de titres, sont là pour mesurer l'importance des disparitions. Malgré l'antiquité du monastère, ses archives ne possèdent plus qu'une seule charte du XII^{ème} siècle, et quelques-unes du siècle suivant. Nous savons qu'un incendie, au milieu du XIII^{ème} siècle, détruisit l'abbaye et que ses archives périrent dans le désastre.

Abbés de Moyenmoutier
(d'après dom Calmet, la *Gallia Christiana*, et l'abbé Jérôme)

L'astérisque * placé devant une date unique indique que c'est à cette seule date que le personnage apparaît dans un acte authentique. Lorsqu'il y a deux dates avec astérisques, la première indique l'apparition, la seconde, la dernière mention du personnage.

Fin du VII ^{ème} siècle - 707.....	Saint-Hidulphe.	1361 - 1372.....	Hennemann.
707 - 757 (?).....	Regimbert.	*1373, *1374.....	Gobert.
757 (?) - 789 ou 790.....	Sundrabert.	*1380, *1424.....	Thierry d'Ogéville.
789 ou 790 - début du IX ^e siècle.....	Maldavin.	*1425 - 1438.....	Didier d'Ogéville.
806 (?) - 825 (?).....	Fortunat de Grado.	1438 - 1451.....	Valentin.
	Waldo.	1451 - 1476.....	Jean III, dit de Bayon.
	Ismond.	1476 - 1488.....	Jean IV de Faulx.
825 - 896.....	Théodéric.	1488 - 1524.....	Guérard de Gomberval.
	Reginard.	1524 - 1534.....	Georges d'Haussonville.
	Humbert.		
	Pépin.		
896 - milieu du X ^e siècle....	L'abbaye est aux mains de chanoines séculiers.		
950 circa - 985.....	Adalbert.	1535 - 1546.....	Nicolas de Lorraine.
985 - 1011.....	Almann.	1546 - 1552.....	Jean Martin.
1011 - 1026.....	Hardulphe et Encibold.	1552 - 1568.....	Jacques de Maizières.
1026 - 1028.....	Guillaume de Saint- Bénigne et Widric.	1568 - 1575.....	Jean de Maizières.
1028 - 1037.....	Norbert.	1575 - 1577.....	Antoine le Noir.
1037 - 1062.....	Lambert.	1577 - 1582.....	Nicolas Bertrand.
1062 - 1076.....	Benoit.	1582 - 1587.....	Charles de Lorraine, Cardinal de Vaudémont.
1077 - 1115.....	Bertrice.	1587 - 1588.....	Jean-Louis de Thuillières.
1115 - 1147.....	Milon.	1588 - 1608.....	Eric de Lorraine, évêque de Verdun.
1147 - *1154.....	Hermann I.	1608 - 1661.....	François de Lorraine.
*1154.....	Rainard.	1661.....	Philippe Galavaux, abbé régulier, ne prend pas possession.
*1169, *1180.....	Hermann II		
*1181.....	Henri.	1661 - 1662.....	N-F de Lorraine, abbé commendataire.
*1186, *1189.....	Ponce.	1662 - 1676.....	Philibert Galavaux.
*1193, *1206.....	Simon.	1676 - 1705.....	Hiacinthe Alliot, abbé régulier.
*1222.....	G[érard ?].	1705 - 1762.....	Humbert Belhomme, abbé régulier.
?.....	Pierre.	1762 - 1779.....	Humbert Barrois, abbé régulier.
*1232, *1244.....	Nicolas.	1779 - 1790.....	Nicolas Maillard, abbé régulier.
?.....	Mathieu.		
*1258.....	Jean I.		
*1261 ou 1262, *1302.....	Alexandre.		
*1304 - 1316.....	Wauthier.		
1316 - 1341.....	Bencelin.		
*1343 - 1361.....	Jean II, dit Malla.		

Abbés commendataires :

Sommaire du fonds I H

I H 1	Privilèges	(1279-1777)
I H 2	Bulles et brefs de papes	(1292-1604)
I H 3	Donations	(1304-1368)
I H 4	Transactions et contrats	(1186-1762)
I H 5	Abbés	(1411-1696)
I H 6	Fonctionnaires de l'abbaye	(1479-1775)
I H 7	Règlement intérieur	(XVI ^e -XVII ^e s.)
I H 8	Offices claustraux	(1403-XVII ^e s.)
I H 9	Cures	(1607-1759)
I H 10	Chapelles	(1319-1617)
I H 11	Obituaire de l'abbaye	(XIV ^e -XVI ^e s.)
I H 12	Testaments et fondations	(1321-1686)
I H 13 - 15	Mense abbatiale	(1473-1789)
I H 16	Mense conventuelle	(1605-1789)
I H 17	Bâtiments conventuels, cloches, fontaines	(1694-1724)
I H 18	Correspondance	(1711-1771)
I H 19	Comptes et pièces justificatives	(1734-1793)
I H 20 - 41	Biens de l'abbaye en Lorraine	(1261-1788)
I H 42 - 60	Biens de l'abbaye en Alsace	(1244-1788)
I H 61	Juridiction, justice	(1637-1752)
I H 62 - 63	Procès	(1559-1760)
I H 64 - 65	Bois	(1222-1781)
I H 66	Défrichements	(1693-1696)
I H 67	Gruerie	(1601-1751)
I H 68	Scies, étangs, irrigations	(1539-1790)
I H 69 - 71	Archives de l'abbaye	(1239-1613)
I H 72 - 74	Pièces diverses	(1126-XVIII ^e s.)

ABBAYE DE MOYENMOUTIER
(ordre de saint Benoît)

I H 1

(Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier, 3 sceaux fragments.

Privilèges. — Vidimus par le duc Ferri IV de lettres de franchise accordées par son aïeul Ferri III en juillet 1279. Dans cette lettre, il est dit que le duc et l'abbé et couvent de Moyenmoutier «font et ont fait communité et compagnie» de ce qu'ils avaient au ban de Visevalz (?) et au ban de Raon depuis le «ru de Molleroi» à son confluent avec la Meurthe jusqu'à la «Haute Bonne», qui est entre les bans de Bertrichamps et de Raon, et depuis le ban de «Celle Contreval» jusqu'au «ru de Molleroi» ; cette entente a eu lieu dans le but d'élever une Neuveville à Raon, dont la moitié appartiendra à l'abbaye et l'autre moitié au duc et à ses successeurs. Le patronage, le don et l'octroi de l'église de la Neuveville et la chapellerie du château de Beauregard sont accordés à l'abbaye. Le duc abandonne toute prétention sur Moyenmoutier, Barbonville et Sainte-Marie, et règle les questions de juridiction et justice. — Le vidimus est daté de septembre 1309, mais la copie analysée ci-dessus doit être fautive, le duc Thiébaud, père de Ferry IV n'étant mort qu'en 1312. — Lettres du duc Ferri III, reconnaissant que l'abbé de Moyenmoutier n'est tenu de contribuer en rien aux dépenses des gens du duc à la *fermeté* de la Neuveville de Raon (1286, 2 octobre) (copie). — Lettres du duc Ferri III, donnant à l'abbaye de Moyenmoutier, pour réparer ses torts envers la dite église, tout ce qu'il pouvait avoir et prétendre dans le ban de Moyenmoutier, à Barbonville et à Sainte-Marie, et s'obligeant lui et ses successeurs à faire exécuter les criminels qui auront été condamnés par les officiers de l'abbé (1289, avril) (grand sceau rond, représentant le duc à cheval ; contre-sceau avec l'écu aux alérions). — Lettres du duc Raoul confirmatives de donations et de franchises antérieures et où il est fait mention de la lettre de Ferri III de 1279 (1342, n. st, 9 février). — Vidimus par Demenge, abbé d'Etival, de lettres des ducs Ferri I et II, Raoul et Jean confirmant les privilèges de l'abbaye (1362). — Copies des lettres de sauvegarde accordées par Albert, évêque de Strasbourg, aux abbés Jean de Faulx (1480) et Guerhard de Gomberyaulx (1493), ainsi qu'au monastère et à ses biens. — Aveu et dénombrement fait au roi de France par Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier (1681, 2 janvier). — Exemption du droit de passage sur la terre de Salm, pour l'abbé, le couvent et les habitants de la seigneurie de Moyenmoutier (1777, 11 juin).

1279-1777

I H 2

(Liasse.) — 5 pièces parchemin.

Bulles et brefs de papes. — Lettres (*titulus*) du pape Nicolas IV accordant un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui se rendront pour prier au monastère de Moyenmoutier, soit à l'occasion des fêtes de saint Pierre et de saint Hydulphe, ou pendant les octaves des mêmes fêtes, soit le jour anniversaire de la dédicace de l'église (Orvieto, 23 mars 1292 n. st.). — Lettre de Raymond [Perault, évêque de Saintes], cardinal du titre de Sainte-Marie-la-neuve, légat *a latere* pour l'Allemagne, la Suède, etc., autorisant l'abbé Gérard à se servir d'un autel portatif, à célébrer l'office divin dans les lieux interdits et avant le jour, à la condition que ce soit lui-même qui officie, ou un prêtre idoine désigné par lui, et seulement devant ses familiers à voix basse et sans son de cloche (Spire, 1501. Ides de mars, la dixième année du pontificat d'Alexandre VI). — Dispense canonique, par le même, sur des interdictions de la règle de saint Benoît, accordée à Jacques *de Banchis*, de Raon, prévôt de Moyenmoutier. (Mêmes lieu et date que l'acte précédent)⁴ — Bref de Léon X de 1513, adressé aux abbés et abbayes de Senones et Moyenmoutier sur un sujet de discipline qui n'est point indiqué (Rome, Saint-Pierre, 18 août). — Bref du pape Clément VIII, pour la fondation de la congrégation des Saints-Vanne et Hydulphe (Rome, Saint-Pierre, 16 avril 1604).

1292-1604

I H 3

(Liasse.) — 3 pièces parchemin, 1 pièce papier, 3 fragments de sceaux.

Donations. — Donation à l'abbaye de Moyenmoutier par Arnolph de *Atrio*, d'un pré avec ses appartenances, sis au lieu dit «*Au batant en la Vaub*», finage d'Hurbache (1304). — Donation à

⁴ Ces deux pièces servaient de couverture à deux cahiers renfermant les cens de vins dus à l'abbaye dans le ban de Rorschwir (1 H 43).

la même maison, par Catherine, dite «Münchelerin», sous la condition d'un anniversaire à faire perpétuellement dans l'octave de l'Annonciation, de plusieurs pièces de terre sises au ban de Châtenois (1343). — Donation par Werulinus de Landsperg, chevalier, au curé de Feldkirch, près d'Ehenheim, représentant l'abbé et le couvent de Moyenmoutier, de plusieurs champs situés en Alsace (1368). — Legs de diverses sommes d'argent fait aux religieux de Moyenmoutier, entre les mains de dom Alexis, curé d'Hurbache, par Marie, femme de Maurice Musnier (1636).

1304-1638

I H 4

(Liasse.) — 9 pièces parchemin, 3 pièces papier, 4 sceaux.

Transactions et contrats. — Concession temporaire et conditionnelle par Pons, abbé de Moyenmoutier, aux religieux de Bongart, d'un droit de vaine pâture dans les bans de Moyenmoutier et de «Visevals» (1186) :

«*Quoniam mundus in maligno positus filios adoptionis infestare non omittit iccirco dignum justum est ut ecclesie Dei in via peregrinationis sue mutuis se sublevent et confoveant beneficiis ne sint sine affectione et absque federe. Et inde quod ego Poncius per misericordiam Dei dictus abbas Mediani Monasterii et fratres captuli universi notum facimus posteris et presentibus quod nos communi consilio parique consensu concedimus et conferimus dilectis fratribus nostris de Boumgarth vanam pasturam per totum bannum Mediani Monasterii et par totum bannum Visevallis quamdiu nos oves non habuerimus, quibus pasture jam dicte sint necessarie. Quod si aliquando contigerit nos oves habere ad pasturas illas sufficientes, tunc predicti fratres a pasturis illis abstinebunt, nisi per misericordiam possimus et velimus eos sustinere. Si autem oves illas vel alias dividerimus, pasture nichilominus simili conditionis jure in usus fratrum illorum libere revertentur. Debito siquidem tenebamur erga illos et debebamus illis duodecim solidos et vas vini quindecim continens asmatas et decem quartalia siliginis, que amnia nobis remiserint et insuper triginta solidos addiderunt in beneficium nobis et sumus cum eisdem fratribus fratres conscripti.....illorum beneficio rependere vicem. Actum est hoc in capitulo Mediani Monasterii, adstante et mediante venerabili abbate Belli [prati] Raynaldo, ubi testes fuerunt fratres nostri Petrus Seil (?) prior, Bertricus prepositus Bellevallis, Walterus prepositus.....Willelmus cellerarius, Cono quondam Bellevalis prior, Garsirius, Theodericus, Lambertus, Nicholaus.....(2 noms effacés).....Guraudus, Hugo, Guraudus,, Raynerus, Helfridus, Walterus, Cono, monachi et ceteri omnes. Actum (?) est hoc in manu domni Conradi Abbatis de Boumgarth, anno ab incarnatione Domini M^o. C^o. LXXXVI.*» (Pièce parchemin effacée en partie, scellée autrefois sur cordelettes de chanvre). Lettres de Ferri III, duc de Lorraine, ratifiant l'accord entre Hugues de Gondreville, chevalier, et dame Contaisse, sa femme, d'une part, et l'abbé et les religieux de Moyenmoutier, d'autre, au sujet des différends qu'ils avaient dans les bans de Denipaire, Hurbache et la Voivre : les moines ont l'usufruit du bois mort ou vif dans le ban d'Hurbache, sauf dans le bois de la Perrière, entre les voies allant de Moyenmoutier à Hurbache, et de ce dernier lieu au Paire, et dans celui du Grand-Fay, entre le chemin le Prêtre d'Hurbache à Ceises (?), et celui qui va d'Hurbache en Allemagne ; et encore, dans ces deux bois, les hommes du ban de Moyenmoutier peuvent-ils prendre les arbres nécessaires pour leurs chars et charrues ; — il est dû au seigneur d'Hurbache par les gens de la Voivre, par char, 4 deniers toulois ; par charette, 2 deniers, et par collier 1 maille ; — aux habitants du ban de Moyenmoutier appartient la pâture sur celui d'Hurbache, et réciproquement ; — à ceux d'Hurbache, le marnage dans le bois de Morfosse ; — le sire d'Hurbache ne peut empêcher les gens de Denipaire de faire et refaire des moulins, mais si ces moulins sont sur «terre ou sièges» appartenant au dit sire d'Hurbache ou à ses hommes, ceux-ci en doivent «prendre échange au dit de proudomes» ; — le maire d'Hurbache doit annuellement à l'abbaye de Moyenmoutier 40 sous toulois (1270, 15 mai). — Sentence arbitrale rendue par Eberhard, Conrad et Warnherius de Landsperg (Landesberc) frères, dans une contestation qui s'était élevée entre l'abbé Alexandre et le couvent de Moyenmoutier, d'une part, et les colons de cette abbaye, d'autre, au sujet de certains champs qui appartenaient à l'église de Feldkirch (1274). — Transaction passée entre le prieur de Flavigny et l'abbé de Moyenmoutier. L'abbé de Saint-Vanne de Verdun, dont dépendait le prieuré de Flavigny aura en toute propriété le tiers des dîmes de Domptail et d'Haussonville ; le prieuré de Flavigny lèvera vingt-et-un sous toulois à Haussonville ; l'abbaye de Moyenmoutier assigne au prieuré cent trente chapons payables tous les ans le lendemain de la saint Martin d'hiver, à Barbonville ; en échange le prieuré de Flavigny laisse à Moyenmoutier la jouissance de tout ce qu'il possède à Blainville, Sainte-Marie et Barbonville, et le droit d'en disposer à son gré (1341, n. st.). — Reconnaissance à l'abbé et

au couvent de Moyenmoutier par Conrad, du Witzigore, et Béatrix, sa femme au sujet d'un jardin appelé *Der von Tan Garte*, sis hors d'Hehenheim-le-Bas, qu'ils tiennent moyennant un cens annuel de 3 livres et d'un denier strasbourgeois. Le couvent fait don à Conrad, pour les services qu'il lui a rendus, de 14 quartals de blé (1344). — Autorisation donnée à l'abbaye de Moyenmoutier, par le chapitre de Saint-Dié, de racheter quand elle le voudra et en une fois ou plus, une somme de 140 florins d'or en payant le cens de la dernière année (1377, n. st.). — Transaction à propos d'une obligation de 7 livres de revenu annuel entre l'abbé Thiéry et le couvent de Moyenmoutier, d'une part, et Burckard, Hartung, chevaliers, frères, Jean, Nicolas et Henri, écuyers, également frères, tous seigneurs de Landsberg, d'autre (1398). — Vente à l'abbaye (Jean de Bayon étant abbé) par Collin le Boiteux de Chaistaulz de 8 gros de cens annuel, pour la somme de 8 livres (1459). — Echange entre l'abbé de Moyenmoutier et Hydoulf Lalance, de Raon, valet de chambre de Monseigneur de Vaudémont. L'abbé donne un vivier «ruyné et infructueux», d'une fauchée et demie, sis à Saint-Prayel, et reçoit 14 journaux de terre arable sis au haut de Hembamont (Hymbaumont), ban et finage de Moyenmoutier, «par dessus de pincte le chemin de Hurbache» (1559). — Lettres du gardien des Cordeliers de Raon-l'Étape, frère Vuillaume, par lesquelles il reconnaît que c'est par simple tolérance que l'abbé de Moyenmoutier, dom Humbert, leur a laissé poser leurs conduites d'eau dans la cour de son château de Raon, et que par conséquent les dits Cordeliers ne pourront point invoquer la prescription (1762).

1186-1762

I H 5

(Liasse.) — 4 pièces parchemin, 4 pièces papier, 2 sceaux.

Abbés. — Acensement par Henry d'Ogeviller, chevalier et Thirion, son frère, abbé de Moyenmoutier, à deux maçons de Saint-Dié, d'une «roye» sise «en *Bezjeulmeiz*», sous le cens annuel d'un gros de douze deniers (1411). — procès-verbal de l'élection de l'abbé Guérard [de Gemberval], succédant à l'abbé Jean de Falco, ou de Faulx (1488, 5 avril). — Lettre du prince Eric de Lorraine (copie collationnée), à l'abbé de Moyenmoutier au sujet d'un différend qui s'est élevé entre eux : il s'agit de la construction d'une scie, par un particulier, sur un terrain contesté (21 nov. 1607). — Assignation de rente par François de Lorraine, évêque et comte de Verdun abbé commendataire de Moyenmoutier, en attendant le remboursement d'une somme avancée par le prieur D. Antoine Toussaint, et son couvent, pour le paiement de diverses dettes contractées par les prédécesseurs de l'abbé, notamment pour les réparations de la maison de Strasbourg (19 oct. 1623). — Serment de fidélité au pape Clément XIII prêté par Nicolas Belhomme, caodjuteur de l'abbé Humbert Barrois (1625). — Copie d'une lettre de l'abbé de Senones, D. Pierre Alliot, à son frère D. Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, au sujet de l'abbaye de Rebais (8 fév. 1696), etc.

1411-1696

I H 6

(Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

Fonctionnaires de l'abbaye. — Concession par Jean de Faulx, abbé de Moyenmoutier, à philippe Morcel, prévôt du même couvent, d'un prébende, autrefois donnée par le duc Jean, se composant d'une *miche Blanche de couvent* et d'un *méral de vin de couvent* ; il devra résider dans la maison, etc. (20 décembre 1479). — Nominations par l'abbé Humbert Barrois : de Christophe Collin, maître d'école de la paroisse de Moyenmoutier, comme greffier de l'officialité (8 mars 1729) ; de François Poirel, comme appariteur de la même juridiction (20 novembre 1730) ; de Joseph Michel, comme sergent de la seigneurie de Moyenmoutier (26 avril 1749) et de Jean-Claude Humbert, comme forestier de la gruerie du Fay de Raon (22 novembre 1745). — Nomination par François Maillard, abbé de Moyenmoutier, de Joseph Henry, avocat à la cour, comme juge garde en la seigneurie de Moyenmoutier (19 janvier 1775).

1479-1775

I H 7

(Liasse). — 2 cahiers parchemin de 6 feuillets chacun.

Règlement intérieur. — «Seinsuyt la prébende que ung seigneur abbé doit par chascun jour a ung chascun religieux prebstre en l'abbaye de Moyenmoutier». Il est signé à la fin par Jacques de Maizières et N. Reynette, notaire. — «Les droictures et banquetz que sont dheues aux religieux de ceans par un seigneur abbé, ensemble celles des réceptions des novices».

I H 8

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 12 pièces papier, 2 cahiers papier de 39 et 16 feuillets.

Offices claustraux. — *Officialité* : Registre des causes de l'officialité de Moyenmoutier (13 février 1733-4 juin 1735). — *Trésorerie* : Acensement par Thirion Damiran (?) trésorier du couvent, à Jean de Mandray, Mouglin et Diey, fils de Petit Jean de Herbaville, d'un pré sis au ban de Moyenmoutier (11 mai 1504). — *Pitancerie* : Vente par Jean, dit Labelostier, de Hurbache, et Hylvy sa femme, à Gérardin de Rozières-aux-Salines, *moine costrier* de Moyenmoutier, de 6 gros monnaie de Lorraine de cens annuel, à prendre sur leur pré et 2 journaux de terre arable sis au lieu dit «à Renunpaire sub la voie que parte de Moienmoustier pour aller à Saint-Dyeis», pour la somme de 6 livres, monnaie de Lorraine (à 20 gros la livre) (1403, 5 mai). L'indication 11 figure dans la date. — Conversion d'une censive de 10 gros que devait annuellement à la pitancerie du couvent Jean Chrétien, de Moyenmoutier, sur une maison sise au dit lieu, à la suite de la cession au dit couvent d'un pré sis derrière le «Bois de la Bergerie» (16 mars 1559). — Registres de censives de la pitancerie ; ces censives portent sur les lieux suivants : Moyenmoutier, Le Paire, La Chapelle, Saint-Blaise, Saint-Prayel, Ban-de-Sapt, Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire, Hurbache, La Voivre, Herbaville, Raon, Brantigny, Bellevaux (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles). — *Chambrière* : Accord entre Jean, comte de Linange et de Réchicourt, d'une part, et Thierry d'Ogéville, abbé, d'autre part, confirmant les droits de la chambrière au finage de Réchicourt (1407, mercredi après la saint Martin d'hiver). — Extraits de pieds terriers concernant les biens de cet office (XVII^{ème} siècle).

1403-XVII^e s.

I H 9

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

Cures. — Constitution de cens faite par Demenge Curien, de Moyenmoutier, en faveur de Jean Henrici, curé du dit lieu (1607). — Acte de prise de possession de la cure de Moyenmoutier par Dom François Mailliard (1746). — Prise de possession par le même de la cure du Ban-de-Sapt (1755). — Acceptation, par la municipalité de Raon, d'une somme de 7641 livres 10 sols, donnée par dom Humbert Barrois, abbé de Moyenmoutier, pour l'hôpital de Raon ; cette acceptation entraînant la réserve que les revenus de la dite somme ou plutôt des biens fonds acquis avec cette somme seront partagés entre les cures de Raon et de Moyenmoutier (1759).

1607-1759

I H 10

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 3 sceaux de cire.

Chapelles. — Fondation, dans la chapelle Sainte-Barbe d'Ehenheim-la-Petite, par divers, dont un seigneur de landsberg (1319). — Confirmation par Berthold, évêque de Strasbourg, en faveur de l'abbé de Moyenmoutier, du patronage de la chapelle Sainte-Barbe à Ehenheim (1341 n. st.). — Fondation de la chapelle du Rosaire dans l'église de l'abbaye de Moyenmoutier (1617).

1319-1617

I H 11

(Liasse). — 1 cahier de 30 feuillets parchemin.

Obituaire de l'abbaye. — Fol. 1 : — *Nonas jannarii : Obiit venerabilis vir religiosus dominus Philippus Morali (?) de Solimarisvilla (?)* (Soulosse), *prepositus hujus loci, anno miesimo quater centesimo (?) nonagesimo nono die septima mensis januarii...* — *VII idus jan. : Obiit dominus Maberus miles de Castris dictus Gaudekeir qui contulit nobis annuatim LX^{ta} solidos* (XIV^{ème} siècle)⁵. — Fol. 1 verso : *VI idus jan. : obiit donnus abbas Gothebertus* (XIV^{ème} siècle)⁶. — *XIX kal, ferbruarii : Obiit Dominus abbas Adelbertus* (XIV^{ème} siècle)⁷ ; *obiit Nicholaus maior de Spinalo subdyaconu canonicus de sancto Deodato qui contulit, etc.* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 2 : — *XVIII kal.febr. : Obiit Otho canonicus sancti Thome Argentinensis* ; — *XIV kal.febr. : Johannes de Hurbacho miles junior* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 2,

⁵ Lorsque la date n'est pas indiquée, celle que nous mettons entre parenthèses est celle fournie par l'écriture. — Les dates ne sont pas ramenées au nouveau style.

⁶ L'abbé Gotbet est mort en 1379 ou 1380.

⁷ Mort en 985.

verso : XI *kal. febr.* : *Dominicus Hennemant prior Medianensis cenobii* (1567) ; —VII *kal. febr.* : *Regimbertus abbas* (XIV^{ème} siècle)⁸ ; *Cono prepositus de Sancto Deodato* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 3 : III *kal. febr.* : *Hilwidis comitissa* (XIV^{ème} siècle). — III *non. febr.* : *Johannes de Hurbacho* (1387). — Fol. 3, verso : — II *non. febr.* : *Cono curatus de Laveline* (XIV^{ème} siècle) ; *non febr.* : *Cono presbiter de Donsteule* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 4 : — III *idus febr.* : *Waltherus curatus de Cadone* (XIV^{ème} siècle) ; — II *idus febr.* : *Henricus⁹ episcopus Argentinensis* (XIV^{ème} siècle) ; — *idus febr.* : *Waltherus miles de Remenoville* (XIV^{ème} siècle) ; *Joannes Martin, humilis abbas Medianensis cenobii* (XVI^{ème} siècle)¹⁰. Fol. 4, verso : — XI *kal. martii* : *domina comitissa de Hurbacho* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 5, verso : — *kal. martii* : *Johannes de Falco, abbas* (1486) ; III *nonas martii* : *Johannes de Coquina, curatus de Hurbacho* (1464). — Fol. 6 : II *nonas martii* : *Anno domini millesimo CCCC^o nonagesimo octavo Poretus de Bellavalle contulit nobis decem florenos boni auri... ad faciendum... anniversarium pro se et pro Agatha uxore sua* ; — VII *idus martii* : *Petrus Bellevallis prior* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 6 verso : III *idus martii* : *Cono, euratus de Barbonvilla* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 7 : XII *kal. Aprilis* : *Ferricus, euratus de Hurbacho* (XIV^{ème} siècle) ; VIII *kal. Aprilis* : *Waltherus, miles de Hurbacho... Elisabeth, uxor predicti Waltherii, que contulit nobil unam vineam... apud Alatricivillam* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 7, verso — : II *kal. Aprilis* : *Grossus Gerardus de Lucella armiger* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 8 — : *kal. aprilis* : *Symon de Lucella* (XV^{ème} siècle). — Fol. 8, verso — : XI *kal. maii* : *Alexander, sacerdos, canonicus sancti Deodati et sancti Theobaldi Metensis* (1305) ; — IX *kal. maii* : *Ineta de Lucella, uxor domini Johannis de Hurbacho militis* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 10 — : VIII *kal. maii* : *Johannes de Serris* (XV^{ème} siècle) ; — VI *kal. Maii* : *Richardus de Castris, armiger* (XIV^{ème} siècle) ; — V *kal. maii* : *Claus de Rechicuria, prior hujus loci* (1508). — Fol. 10, verso — : III *nonas maii* : *Hanricus Sommebard, curatus de Rambervillari* (1459). — Fol. 11 — : III *idus maii* : *Nicolaus Pillard, prepositus hujus monasterii* (XV^{ème} siècle). — Fo. 11, verso — : III *idus maii* : *Burcardus de Ravilleir* (XIV^{ème} siècle) ; — XVII *kal. junii* : *Valentinus, abbas* (1451). — Fol. 12 — : XII *kal. Junii* : *Dominicus de Bertrichamp, curatus de Medianomonasterio* (XV^{ème} siècle). — Fol. 12, verso — : III *kal. Junii* : *Johannes Mowe, de Medianomonasterio, curatus de Hurbacho* (XV^{ème} siècle). — Fol. 13, verso — : III *idus junii* : *Johannes de Baone, abbas* (1478). — Fol. 15 — : IV *kal. junii* : *Therricus de Ogevillari, abbas* (XV^{ème} siècle)¹¹. — Fol. 15, verso — : III *nonas julii* : *Johannes de Ogevillari, prior prioratus de Flavigneyo* (XV^{ème} siècle). — Fol. 16 — : II *nonas julii* : *Renaldus de Ogevillari armiger* (XV^{ème} siècle) ; — *nonas julii* : *Maria, filia ducis Bourbonnie et uxor illustris principis Joannis ducis Calabrie et Lotharingie* (1448) ; — VIII *idus julii* : *Wydericus, curatus Medii monasterii* (XV^{ème} siècle). — Fol. 16, verso — : XVII *kal. Augusti* : *Johannes dictus Malla, abbas* (1361). — Fol. 17 : XVI *kal. Augusti* : ... *anno Domini M^o CCC^o XVI^o, obiit donnus Waltherus pie memorie abbas hujus monasterii*. — Fol. 18 — : III *kal. augusti* : «*Obiit venerandissimus dominus dominus decanus civitatis Andegaviensis magister Johannes Louiet ecclesie majoris Parisiensis canonicus et pansionarius hujus cenobii, qui, ad decorandam hujus abbatie basilicam, preciosa ornamenta videlicet rubea, nigra et alba ex serico et auro contexta pro trium capellarum sufficientia, deinde palium viridum auro ornatum nobils contribuere dignatus est, etc...*» (1500). — Fol. 20, verso — : VIII *kal. sept.* : *Anthonijs Le Noir, prior Medianensis cenobii* (XV^{ème} siècle). — Fol. 21 — : *kal. sept.* : *Huechardus de Dienze, thesaurarius Medianensis cenobii et prior Bellevallis* (XV^{ème} siècle). — Fol. 23 — : III *kal. octob.* : *Heuzelinus de Mulbeim* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 23, verso : *kal. oct.* : *Henneman abbas* (1372). — Fol. 24, verso — : V *idus octob.* : *Elysaabeth domini Waltheri de Hurbacho [uxor]* (XIV^{ème} siècle). — Fol. 25, verso — : X *kal. novemb.* : *Radulfus dux Lothoringie et marchio* (1346)¹². — Fol. 29 — : XVII *kal. januarii* : «*Anno Domini millesimo CCCC^o LXXI^o, sextadecima mensis decembris, obiit illustris princeps Johannes dux Calabrie et Lothoringie et filius Renati regis Jerusalem et Cecilie, etc. Annon Domini millesimo CCCC^o XLVIII septima mensis julii domina Maria filia ducis Bourbonie, etc., ejus uxor...*». — Fol. 29, verso — : XI *kal. jan.* : *Bernardus de Hassonville et uxor ejus...Margareta de Partois* (XVI^{ème} siècle).

XIV^e-XVI^e s.

I H 12 (Liasse). — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier, 5 sceaux et fragments de sceaux.

⁸ Mort au milieu du VIII^{ème} siècle.

⁹ Henri IV de Gerodseck, mort en 1273. Les autres évêques de Strasbourg qui ont porté le nom d'Henri sont morts au mois de mars. (*Mas-Latrie, Trésor de Chronologie*).

¹⁰ Mort en 1552.

¹¹ Mort vers 1429.

¹² Sa mort, dans l'obituaire, est datée du X des Kal, de septembre.

Testaments et fondations. — Testament¹³ de Marguerite, «dame de lai Court», femme de Jehan, voué de «Nommeney». Elle élit sa sépulture dans l'église de Moyennoutier «en l'enclostre en droit lai sépulture mon aigieul per devers lou praiel» ; elle donne aux «signours» de Moyennoutier, le jour de son enterrement, 40 sous «de fors», pour la pitance, et veut que sur sa fosse on distribue aux pauvres le pain qui aura été fait avec deux reseau de seigle ; elle donne en outre à l'église de Moyennoutier un drap d'or, une «coudre de sandel», une serge, deux draps et un «orilliel» ; elle lègue à chacune des églises de Saint-Dié et du Val un trental ; à l'église de Bertrimoutier, 4 sous de Strasbourg et un chapon, plus un resal de seigle et 7 deniers de cens pour le luminaire ; à l'église de Nomeny, pour l'âme de son mari et de son fils Jehan, 4 sous de Metz ; à l'église d'Aboncourt 2 sous et demi de Metz ; à l'église de Saint-Dié, le lendemain de son obit, 100 sous «de fors» ; à l'église de Saint-Pierre de Metz, 50 sous de fors ; à l'abbesse de Saint-Pierre, sa fille, 10 livres ; à soeur «Loire», cordelière de Neufchâteau, sa fille, 10 livres tournois ; à chacune de ses trois filles qui sont à Saint-Pierre de Metz, «Ysaibel, Angnel et Inatte», 10 livres de petits tournois ; à sa fille Catherine, 100 sous tournois ; à Ysabelle, fille d'Aubert de Nomeny, son fils, 20 livres tournois ; à Marguerite, fille de son fils Liebaut, 20 livres tournois et son grand lit qu'elle a «ai Toulon», «cest aissavoir queusse et chavessab» ; à Ysabelle Babillon, nourrice de son fils Aubert, «un lit de cussin ne des piours ne des millours», quatre draps de lit et deux nappes ; à Poinsatte, sa demoiselle, sa robe des jours et un «pelleton de cunis» ; elle ordonne que les terres que son fils Aubert tient à Faucompierre, à Deycimont, à Velacourt, à Anoult, à «Eurviller» et au ban de Nossoncourt soient partagées, sauf ce qui est à Moyennoutier, entre Aubert et Liebaut, «car on temps que le dis Aubers mes fils lai tenue, il lait tenu per mon prest et non autrement» ; elle nomme comme exécuteurs testamentaires Jehan de Landeville, chantre de Saint-Dié, Jehan de Gondreville, chevalier, Aubert de Parroy, écuyer, seigneur de Taintrux (Tentruy) et Aubert et Liebaut, ses deux fils. Les témoins cités sont Hawide, abbesse de Saint-Pierre de Metz, et Jean, seigneur de Hurbache (1321, dimanche après le jour des Bures). — Donation de soixante soldées de terre, à prendre sur le ban de «Lustre», à l'abbé et au couvent de Moyennoutier, par Gérard et oddowain, écuyers, fils de Jean de Hurbache, pour le repos de l'âme de leur mère, pour eux et les enfants de leur frère défunt Jean (1350, vendredi après la Toussaint). — Fondation en l'église de Moyennoutier, par Colin Dacey et sa femme (1393, 11 octobre). — Reconnaissance par Guerrard de Gomberval, abbé de Moyennoutier, d'un fondation faite par Bernard de Hassonville, seigneur de Felzperg et de «Chaustellon en Vosge», et Marguerite sa femme ; ils ont donné au couvent 30 sous, monnaie de Lorraine, à prendre annuellement, à Noël, sur ce qu'ils ont «en la vente de Saint Diey», à condition qu'une messe et un De Profundis seront dits tous les ans, le vendredi des Quatre-Temps de Noël, «sur la fosse des seigneurs de Hassonville gisans» dans le cloître du monastère, devant le portail Marie-Madeleine (1505, 29 septembre). — Fondation de 600 francs, monnaie de Lorraine, faite par Nicolas Bertrand, ancien abbé de Moyennoutier¹⁴, pour une messe de requiem à la chapelle Saint-Nicolas (1588, 18 août). — Testament de Claude Marlier, fils de Claude Marlier et de Catherine Idot, natif de Moyennoutier (1646, 8 mai). — Testaments de Marie de Lorraine, duchesse de Guise (copie) (1686, 1^{er} et 6 février).

1321-1686

I H 13

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Mense abbatiale. — Donation par le duc Nicolas à l'abbé et aux religieux de Moyennoutier de trois muids de sel à prendre annuellement sur les salines de Château-Salins en retour du consentement donné par l'abbé à l'établissement des Cordeliers dans la ville de Raon-l'Étape, et reconnaissance par le dit duc que la juridiction spirituelle et une partie de la temporelle sur cette ville appartiennent à l'abbé (25 janvier 1473, n. st.). — Renonciation par le chapitre de Saint-Dié à la paroisse d'Hurbache qui est unie à la mense abbatiale de Moyennoutier. L'abbaye cède en retour au chapitre les dîmes de Coincourt (diocèse de Metz). A cette pièce est jointe la confirmation de la transaction par le pape Léon X (25 octobre 1518). — Nomination des plus vieux habitants de Moyennoutier comme experts dans un différend qui

¹³ Un vidimus de cette pièce (1337) est conservé à la Bibliothèque nationale de France, Dép. des manuscrits français [n.a.fr., 9255, pièce 12].

¹⁴ Il avait résigné sa commende en 1581 en faveur du cardinal de Lorraine.

était pendant entre les habitants du lieu et l'abbé George de Hassonville, pour une question de passage dans le jardin de l'abbé (1531). — Obligation de la somme de 516 francs 8 gros, monnaie de Lorraine, consentie par Demenge Gérard, du Vieux-Marché, faubourg de Saint-Dié, en faveur de François, évêque de Verdun, abbé commendataire (1633). — Bail de neuf années des moulins banaux de Moyenmoutier, consentie par l'abbé François Maillard, à Léopold Renard et à Catherine Antoine, sa femme, du dit lieu, moyennant l'obligation d'entretien en bon état, et une somme annuelle de 800 livres au cours de Lorraine (15 avril 1789). — Etat des biens de la mense abbatiale réunis à la grande prévôté de Saint-Dié (XVIII^{ème} siècle).

1473-1789

I H 14 (Liasse). — 8 cahiers papier, 1 registre de 70 feuillets papier.
Menses abbatiale. — Pieds terriers des héritages sis au ban de Serre et appartenant à la mense abbatiale. — «Registre de tous les biens, droits, cens, revenus et charges de la cour franche de Feldkirch, appartenant au révérendissime dom Humbert Belhomme, abbé de Moyenmoutier, pour l'année mille sept cent quatorze». — Etat des fermes, près et héritages de la mense.

XVII^e-XVIII^e s.

I H 15 (Liasse). — 14 pièces papier, 1 registre de 43 feuillets papier.
Mense abbatiale. — Comptes divers. — A signaler parmi ces pièces : une note détaillée d'un libraire de Nancy, Mathieu, qui a fourni à dom Maillard, abbé de Moyenmoutier, un certain nombre de volumens : la note est écrite avec une orthographe des plus fantaisistes : — «Mémoire des drogues, syrops fournis, voyages et pensements faits pour monsieur l'abbé de Moyenmoutier», par Legros, chirurgien. — Compte de la mense abbatiale pour l'année 1705.

1682-1789

I H 16 (Liasse). — 1 pièces parchemin, 4 pièces papier, 4 cahiers de 43, 31 et 70 feuillets papier.
Mense conventuelle. — Constitution de 91 francs 7 gros 2 blancs barrois consentie par l'abbé François de Lorraine, en faveur des religieux de l'abbaye (1623). — Pied-terrier des héritages sis à Réchicourt, Mont, Mousse, Repaix, Avricourt (1643). — Déclarations de biens portant sur la ferme de la Bergerie, et sur les localités de Deyvillers, Thaon et Igney (1782-1789). — Registre des biens, rentes et droits du couvent de Moyenmoutier, pour les années 1642, 1675, 1679, 1680 et 1682. Compte de l'année 1605. (Les menses avaient été séparés par bulles de Clément VIII, de 1604).

1605-1789

I H 17 (Liasse). — 2 pièces papier.
Bâtiments du couvent, cloches, fontaines. — Marché passé entre Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, et Nicolas Joly, maître fondeur à Brouval¹⁵ en Bassigny, pour la fonte de trois grosses cloches destinées à la grosse tour. Joly devra les livrer «faites et parfaites, d'un bon ton et bon accord, seavoir : refondre la grosse et la troisième qui sont à présent dans lad. Tour et y ajouter douze cent livres, pour rendre lesd. Trois cloches d'un bon accord, et ce pour Pasques prochain..., ayder à les mettre au clocher, et refondre pareillement deux cloches des petits clochers pour les rendre d'accord avec les autres...». Le prix fait est de cinquante écus blancs à trois livres l'un, et une pistole pour le garçon ; le fondeur et son ouvrier seront nourris avec les religieux au réfectoire, la place leur sera donnée et les matériaux leur seront fournis (1694,- à décembre). — Lettre de Dom Michel Laurent à l'abbé de Moyenmoutier au sujet des fontaines du couvent (1724, 28 décembre).

1694-1724

I H 18 (Liasse). — 34 pièces papier.

¹⁵ Probablement Brevannes (Haute-Marne).

Correspondance. — Lettre d'un nommé Poirson, faisant fonction de receveur de l'hôpital de Raon, adressée à l'abbé Humbert Barrois au sujet d'une somme de 7 livres payée à un particulier qui aviat été nommé bedeau par le maire de Raon, nuisant en cela aux droits de l'abbé. Ce dernier répond violemment à la suite de la lettre, (1766, 23 et 25 décembre). — Lettres adressées au sujet d'affaires courantes, au procureur de l'abbaye, par les curés de Gogney, de Domnom, de Domèvre et de Deyvillers (1711-1771). — Lettres d'un officier de l'abbaye, à Lunéville, nommé Olivier, touchant des paiements de cens et de fermages (1769-1771).

1711-1771

I H 19 (Liasse). — 14 cahiers papier, 81 pièces papier.

Comptes et pièces justificatives. — Etats de la recette et de la dépense en argent et en nature pour les années 1734 à 1743 inclus et 1762. — Recettes et dépenses de la mense conventuelle, pour la partie d'Alsace. — (Hindisheim, Rorschwir, Feldkirch (1745, 1778, 1786). — Pièces justificatives des comptes des années 1789 et 1790. — Pièces diverses jointes aux comptes rendus par les religieux de la ci-devant abbaye de Moyenmoutier au directoire du district de Saint-Dié (1787-1792).

1734-1792

Biens de l'abbaye en Lorraine.

I H 20 (Liasse). — 21 pièces parchemin, 16 pièces papier, 2 cahiers papier, 3 plans papier, 1 sceau (fragments).

ANOULD. — Vente par l'abbé Philibert Galavaux, à Anthoine et Nicolas Les Feri, de Develine, au ban d'anould, d'un pré sis au finage de Develine, pour la somme de 1625 francs (1663, 11 février). — **BAN-SUR-MEURTHE.** — Vente à l'abbaye (Thierry d'Ogévilleur étant abbé) par Jean, dit Fils le Roy et Marguerite sa femme, pour la somme de «X pesant florins vies», de divers cens et biens, sis à Gemainfaing (1407, dimanche avant la Purification de Notre-Dame). — **BAN-DE-SAPT.** — Bail à rente par Jean Penchet, et Alison sa femme, à Thirias Jourdain et Halix sa femme, d'un jardin sis à Wercoxei (Vercosté), moyennant 4 sols «strasbourgis» de cens annuel, et une pièce une pièce (une fois payée) de crebecquier (cervoise ?) loyale et marchande (1399, mardi avant saint Georges). — Pièces concernant le bois de Belfays ; plans dressés pour la délimitation de ce bois, que appartient à l'abbé de Moyenmoutier, et contient 182 arpents (XVIII^{ème} siècle) ; — anniversaires qui se disent dans l'église de Ban-de-Sapt (XVII^{ème} siècle) ; — Election pour la communauté de Ban-de-Sapt, d'Antoine Gérardi comme syndic (1764, 5 février), etc. — **BARBONVILLE**¹⁶. — Donation à l'abbaye, par Aubert de Damelevières, de tout ce qu'il possède à Barbonville et d'autres biens à Damelevières (1261, janvier) (copie). — Donation par le duc Ferry de ce qu'il possède à Barbonville (1289, avril). — Donation par Ferry de Damelevières, de treize toulois à prendre sur une pièce de terre sise à Barbonville (1314). — Mandement de Nicolas de Lorraine, prince du Saint-Empire, comte de Vaudémont, à Guillaume Gleysenonne, secrétaire de Monseigneur le Duc, d'engager la terre de Barbonville, en faveur de l'abbaye de Moyenmoutier (1558, 31 août). — Déclaration des rentes de Barbonville pour l'année 1567. — **BLAMONT**¹⁷. — Amodiation consentie par le prieur et les religieux de Moyenmoutier, Thiriart Tabellion et Jean Tabellion, père et fils, pour neuf années, des prairies, terres et dîmes de Gogney, Mont, Repais, Mousse, Bois-Saint-Pierre, Gondrepange et Blâmont (1615, 17 juillet). — Acquêts pour l'abbaye sur Laurent, de Blâmont (1741) ; — sur Doyen, de Benaménil (1754) ; — sur Claude Christophe, bourgeois de Blâmont (1755) ; — sur Anne Vannier, de Blâmont (1759) ; — sur Maurice Noël Masson, du même lieu (1759). — Echanges entre le couvent et Louis Parmentier, bourgeois de Blâmont (1755). — Pièces diverses : acquêts entre particuliers et successions diverses.

1261-1764

I H 21 (Liasse). — 7 pièces et 6 cahier papier.

¹⁶ Meurthe, canton de Bayon.

¹⁷ Meurthe.

BLAMONT. — «Terrier général jusqu'à cejourd'huy des terres et preys qui appartiennent à Messieurs les religieux de Moyenmoutier situées sur le ban et finage de Blâmont... fait pendant le courant du mois de may 1755» (2 expéditions). — Pièces relatives à la séparation des bans de Blâmont, Gogney, Repay et Igney : pieds-terriers et abornements (1701-1712).

1701-1755

I H 22

(Liasse). — 20 pièces parchemin, 11 pièces papier.

CHAPELLE (LA)¹⁸. — Bail de 6 ans, par Urbain, procureur de l'abbaye, à Claude Humbert, de La Chapelle, d'un pré dit le «Pré Leuville», sis au ban dudit village, à condition de payer annuellement à la mense conventuelle un canon de vingt-sept livres au cours de France (1776, 5 décembre). — Donation, par Nicolas-Jean Vuillaume, de La Chapelle, d'un pré dit «à Quariot», finage de La Chapelle (1638, 17 mai). — Vente par Nicolas Barthélemy, de La Chapelle, aux religieux de Moyenmoutier, d'un pré dit «à Leuville», finage de La Chapelle, pour la somme d'un «louis de trente une livre de Lorraine» (1756, 25 juillet). — Constitution de rentes et acquêts divers (1626-1788). — **CIREY**¹⁹. — Obligation de 57.000 francs, prêtés à Messire René, marquis du Châtelet et de Grand Seille, baron de Cirey, et à sa femme Marie-Catherine de Flemming, par Marie-Anne-Catherine de Gaultier, séparée de Anne-Pierre-Estienne de Vapy, seigneur de Genicourt, résidant à Verdun. A la fin se trouve une décharge pour le prieur et les religieux de Moyenmoutier (1725). — Vente par Christophe Camba, de Cirey, à Jean, garde-marteau de la gruerie du comté de Réchicourt-le-Château, pour 155 livres, d'un pré sis au territoire de Cirey, «Au bout du pré Safrot» (1750). — **CORCIEUX (Le Chesnel)**. Donation de Mélanie, fille de Claude Le Jeay, du Chesnel (1670).

1626-1788

I H 23

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 5 pièces papier, 1 sceau.

DENIPAIRE. — Laix et bail par le prieur Gérard et les religieux de Moyenmoutier, à Henri de Denipaire et à ses hoirs, pour 12 ans, des héritages qu'ils ont acquis de Aubrion, sis à Denipaire, au lieu dit «Devant les Exes», moyennant une quarte de seigle payable à la saint Remi, avec faculté par les bailleurs de louer à d'autres (*«et si aucuns voloit a mengner ou dit héritage nous lon pouriens laxier, et tant seroit moins de la dite quarte de soille quem reswarderait par proudomes»*) (1313, octobre). — Engagement par Colin Jehan de la Verne, de Saint-Jean-d'Ormont (*Saint Jehan Daurmont*), à l'abbaye de Moyenmoutier, d'un cornal de pré de 2 fauchées, au finage de Denipaire, lieu dit «Ou Gerdmey» et de 1 fauchée, finage de Saint-Jean-d'Ormont, lieu dit «en Fernennegoutte», pour 5 livres de Lorraine, à 20 gros la livre, et à charge par ledit de la Verne et ses héritiers de payer jusqu'au rachat 5 gros de cens annuel (1463, 9 juin). — Acensement par l'abbé Jean de Faulx et les religieux à Jenyn de Denipaire, lieux dits «au Coray», et «en la Malle Mer», moyennant 5 gros de cens (1473, 8 mai). — Vente par Pierrat «de Febvrei» de Denipaire, et Jeanne, sa femme, à Jean Febvrei et Mangette, sa femme, moyennant 57 francs lorrains de principal et 1 franc «pour le vin», d'un cornal de pré finage de Denipaire, lequel cornal les vendeurs tenaient par échange des acheteurs (1543, 10 juin). — Reconnaissance de dette et engagement d'un pré sis à Denipaire par Hans Jacob, de Denipaire et sa femme Yzabel, en faveur du prieur et des religieux de Moyenmoutier (1584). — Donation-partage par Colas Antoine, de Denipaire, à Colas Antoine, de Saint-Jean-d'Ormont, son fils, à Jean de Feymont, Valentin Chapelle et Hidulf Ferry, ses gendres, de prés et champs au finage de Denipaire, lieux dits «la Hingoutte», «Lallemand», «au Rondey», «la Croisette», «à la Saulsurce», à charge de payer au donateur 100 francs tous les ans, sa vie durant (1596, 25 novembre). — Constitution, par Christophe Méchot, de 3 francs de rente au denier 20 au profiet des religieux de Moyenmoutier, avec obligation spéciale, par le constituant, d'un pré de cinq charrées, finage de Denipaire, lieu dit «à Vechagoutte» (1628). — Vente par Bernard Sagaire aux religieux de Moyenmoutier d'une maison à Denipaire, moyennant 150 francs de principal (1635). — Obligation de 450 francs par plusieurs habitants de Denipaire, au profit du prieur et des religieux, avec décharge d'une autre obligation contractée par les habitants de Moyenmoutier (1642). — Constitution de 9 francs, 7 gros, 2 blanches de Lorraine de cens annuel, par Etienne

¹⁸ Commune de Moyenmoutier.

¹⁹ Meurthe, canton de Lorquin.

Lemaire, maire de Denipaire, au profit du prieur et des religieux, moyennant 160 francs, sur vingt jours de terre, finage de Denipaire, lieu dit «en Fosses» avec faculté de rachat (1644). — Enchère des biens des enfants mineurs de Curien Ferri, de Denipaire (1669). — Vente par les prieur et religieux, à Claude le Vieux, d'une mesure à Denipaire, avec un petit meix derrière, etc..., moyennant 50 francs (1683). — Vente par Nicolas Chardot et Louise Pierson, sa femme, aux prieur et religieux, d'un meix sis «aux Regniaux», d'un autre contenant environ une «zette» de chanvre de semence, d'un pré d'une fauchée, lieu dit «à Bastel» ; d'un autre pré d'une fauchée à «Demenge Pré» ; 1 fauchée «sur les Rozes» ; 2 fauchées «aux Voitines» ; 7 jours et demi «à Bertrigoute» ; 4 jours et demi «à Ravines» ; 2 jours à Haimbaumont ; 1 jour et quart «à la Mairesse» ; 2 jours et demi «au Champ Jouillot» ; une partie de la Haye de la Poix contenant trois quarts de jour ; le tout moyennant 3362 livres de principal et sans vin (à charge par ledit Charlot de faire emploi de cette somme, comme provenant des biens de sa femme) (1759). — Bail pour neuf ans (1792 à 1801) des dîmes de Denipaire, consenti par l'abbaye aux sieurs J.-B. Finance, maréchal-ferrant, et Nicolas Claudel le jeune, laboureur, tous deux demeurant à Denipaire (1788, 24 novembre).

1313-1788

I H 24 (Liasse). — 1 pièce papier, 2 plans papier.
DENIPAIRE. — Cartes topographiques des villages de Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire et Hurbache ; procès-verbal et ordonnance.

1725

I H 25 (Liasse). 4 pièces parchemin, 2 pièces papier.
DESTORD. — Engagement, en présence d'Alexandre, abbé de Moyenmoutier, par Jehan de Bruyères, écuyer, fils de feu Jehan de «Saneï», à Bertrand d'Ancerville, pour une dette de 30 livres de «Mesains» qu'il avait contractée à son égard, de la moitié du fief de Destrod, qu'il tenait d'ailleurs de lui (1270, juin). — **DEYVILLERS.** — Vente au prieur et aux religieux de Moyenmoutier par l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, de la seigneurie de Deyvillers, avec ses appartenances et revenus, moyennant la somme de 49.600 livres de Lorraine (1759, 4 septembre). — **DOMNON**²⁰. — Vente par Charles Dunesme, chevalier, demeurant à Nancy, à Louis de Lescure, lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz, et à sa femme Claude de Lièvre, des deux tiers des grosses et menues dîmes du ban et finage de Domnon, pour le principal de 54.000 francs barrois, et 466 francs 8 gros «pour un chapeau audit sieur vendeur» (1719, 2 juin). — Requête présentée à Son Altesse Royale, Madame Régente, Elisabeth Charlotte, par Louis de Lescure pour obtenir l'autorisation de s'emparer de trois petites mesures sises à Domnon, qu'il a l'intention de remplacer par des granges destinées à loger les dîmes. Suit l'autorisation accordée, à charge par le suppliant de payer les mesures aux propriétaires, après expertise (1727, 1729). — Vente par Claude de Lièvre, veuve de Louis de Lescure, Louis Claude de Lescure, conseiller au Parlement de Metz et Marie-Joseph de Lescure, fille majeure du défunt, aux prieur et religieux de Moyenmoutier, des deux tiers des grosses et menues dîmes de Domnon, pour le prix principal de 51.000 livres. Quittance de la dite somme (1740, 12 août, 1^{er} septembre).

1270-1759

I H 26 (Liasse). — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier, 4 cahiers parchemin, 2 cahiers papier, 3 sceaux.
FONTENOY-LA-JOUTE. — Contrats passés entre divers et Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, seigneur de Fontenoy, Ventron, etc., pour des terres sises au finage de Fontenoy (1725-1735). — Vente à l'abbaye de Moyenmoutier, par Charles-Dominique, baron de Redoubté, chanoine de Saint-Dié, de ses gagnages de Fontenoy et de Remenoville (1758). — Baux d'immeubles sis à Fontenoy, consentis par le prieur et les religieux de Moyenmoutier aux sieurs Jean Martin (1761), André la Caille, Pierre et Nicolas Simonin (1764), tous laboureurs à Fontenoy. — Déclarations de terres et pieds terriers du gagnage de Fontenoy (1724-1775), — etc.

1724-1775

²⁰ Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat.

I H 27

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 25 pièces papier, 1 cahier papier, 1 fragment de sceau.

GLONVILLE²¹. — Girard, prévôt de Glonville (*Dyllonville*) donne en aumône à l'abbaye de Moyenmoutier 10 sous toulois sur sa maison d'Azerailles (*Dysseraule*), laquelle il avait déjà donnée par lettres à la dite église : ces 10 sous seront donnés à la pitance ; témoins : Jehan, curé de Nossoncourt, Balduyn, curé d'Azerailles (1298, «vigile des bures (?) ou noix de mairs»). — Amodiation pour trois années, par Hallois de Fontenoy, écuyer, à Anoul, moine de Moyenmoutier, pour la somme de dix florins de bon poids, par an, de tout ce qu'il possède en commun avec ses frères Richard et Jehan de Châtel, écuyers, à Marnauville, Colombey, Saint-Wamont (?), «Kezersperg» et en toutes autres villes d'Allemagne (1356 mars, mardi après l'Annonciation). — Acensement par Thierry, abbé de Moyenmoutier, à Jean, dit Jacomenar d'Azerailles (*Azeralle*), à Alison, sa femme, à Matelon, Alix, Jacomin, Jean et Didier, leurs enfants, d'un pré appartenant à la pitance, sis dessous Glonville (*Desos Dillonville*), pour la somme de 7 sols strasbourgeois, payable au pitancier tous les ans à la Nativité de saint Jean-Baptiste ou huit jours après, sous peine du double (1392, 20 novembre). (1 expédition et 1 copie). — Renouvellement du même acensement par l'abbé Didier ; le cens annuel est ici de 8 sols strasbourgeois (1435, 4 avril). — Analyse d'un ancien titre concernant l'église de Glonville, donnant la composition de la paroisse et ses revenus (s. d.). — Déclaration de tous les héritages appartenant à la cure de Glonville (1666). — Transaction entre les prieur et religieux de Moyenmoutier et le sieur Nicolas Delamarque, curé de Glonville, Flin et Vatiménil au sujet des dîmes (1730). — **GOGNEY**²². — Pièces de procès, marchés et prix faits pour la reconstruction de l'église de Gogney (1702-1717). — **GUGNECOURT ET VIMENIL**. — Amodiation pour vingt ans, par les religieux de Moyenmoutier, à Mengeon Remy Mongerie, Gabriel le Regnard et George Demengeon de Gugnécourt, du quart des grosses et menues dîmes du Gugnécourt et Viménil, moyennant la somme de 41 francs payables tous les ans à la saint Jean-Baptiste ou huit jours après, sous peine d'être privés de l'amodiation (1601, 3 novembre).

1298-1730

I H 28

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 20 pièces papier, 4 cahiers papier.

HARBOUE²³. — Pièces relatives à l'acquisition d'héritages de Pierre Chattes, d'Harboué, faite par les religieux de Moyenmoutier (1728-1744). — Pièces relatives aux Etangs de Villevacourt, Gresson et Mairesse, dont l'usufruit a été transporté aux religieux de Moyenmoutier par messire René François, marquis du Châtelet et de Grand Seille, baron de Cirey, et sa femme Marie-Catherine de Fleming (1734-1747). — Notes sur les mesures d'arpentage employées dans le comté de Rechicourt (XVIII^{ème} siècle). — Pieds terriers, procès-verbaux d'arpentage et d'abornement des terres et prés d'Harboué (XVIII^{ème} siècle).

XVIII^e s.

I H 29

(Liasse). — 11 pièces parchemin, 18 pièces papier, 2 cahiers papier, 2 sceaux.

HURBACHE. — Traité passé entre le couvent de Moyenmoutier et Hues de Gondreville, sa femme Comtesse et Loyons, fils de cette dernière, au sujet des bois d'Hurbache (1270, 15 mai) (copie du XVIII^{ème} siècle d'une charte de Ferry, duc de Lorraine). — Vente par Andreus li Lombart, de Saint-Dié, à Etienne Camus du même lieu, de la partie d'héritage qu'il a au ban et finage de la Voivre (*Weivre*), pour la somme de 20 sous «de fors» et 3 sous pour les «cosenges des lettres» (1357, lundi après les Rameaux). — Délimitation des bans de Hurbache et de «la Warde», entre Jean, abbé de Moyenmoutier, d'une part, et les frères Girard et Oddowain, écuyers, d'autre part (1357, 15 mai) (1 copie sur papier). — Délimitation à la requête de l'abbé Jean de Bayon, et d'après les dires des plus vieux habitants, de bans de Moyenmoutier et d'Hurbache (1463, 6 mars) (1 copie sur papier). — Donation à l'abbaye de Moyenmoutier et spécialement à la pitance, par Jehan de la Rue, d'Hurbache, de 7 gros de cens annuel, pour fonder une messe perpétuelle, à prendre sur des terres sises à Hurbache (1468, jour de saint Pierre et saint Paul). — Donation par le maire Henriet Meschet, aux religieux de

²¹ Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat.

²² Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat.

²³ Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Blâmont.

Moyenmoutier, d'une fauchée de pré sise au ban d'Hurbache, lieudit «a Tonzuy», à charge de célébrer à perpétuité une messe, avec faculté pour les donataires d'aliéner le dit pré (1481, 10 juillet). — Partage entre Nicolas de Luxembourg, seigneur de Fléville et d'Hurbache en partie, Jacques de Savigney, seigneur de Monthureux-le-Sec et d'Hurbache, en partie, et Jean de Magiron, seigneur de Lenoncourt et d'Hurbache en partie, de la seigneurie et mairie de Fléville (1533) (copie sur papier). — Reconnaissance en faveur de l'abbaye de Moyenmoutier, par Nicolas Demenge le Petit, de Hurbache, d'une dette de 40 francs de Lorraine, en garantie de laquelle le dit Nicolas a engagé une sienne maison, sise à Hurbache. (1620, 26 octobre). — Accord au sujet de l'union de la cure d'Hurbache à la mense capitulaire de Saint-Dié (1516). — Procès-verbaux de visite, abornements et procurations de divers abbés de Moyenmoutier pour la délimitation des bans de Moyenmoutier et d'Hurbache (1697-1714). — Déclarations des biens de divers particuliers sis au ban d'Hurbache (XVIII^{ème} siècle). — Instruction sur les limites des bans particuliers de Denipaire et d'Hurbache (1714).

1270-XVIII^e s.

I H 30 (Liasse). — 48 pièces parchemin, 13 pièces papier, 10 sceaux.
IGNEY ET THAON. — «Recepte des cens dus à messieurs les prieur et religieux bénédictins de la congrégation de saint Van et de saint Hydulphe de Moyenmoutier, par les habitants d'Igney et de Thaon..., vingt-sept novembre mil sept cent soixante...». —
MOUSSEY. — Pied terrier de Mousse, pour les terres de Moyenmoutier. —
MOYENMOUTIER. — Finage de Moyenmoutier : acquêts et constitutions diverses sur les lieux dits : à Batel, la Bergère, Bertrigoutte (1703-1789), au Bied (1575-1727), au Bihay, à Bonafontaine, les Brulles, le Champ Valtin, le Champ Louvi, la Croisette, Demengeprey, Derrière le bois, Desoubs le Bois, Dessous le Fays, Dessus la Bruyère, Devant la Coste, au Fays, à Gérardville (1613), Golinfosse, La Goutte du Lhurbois, Le Hault Franc, le Haut de Saint-Prayel, l'Hospital (1613-1775), La Hutte (1541-1561), Jalouse, Jelouseprey.

1541-1789

I H 31 (Liasse). — 80 pièces parchemin, 37 pièces papier, 8 sceaux.
MOYENMOUTIER (suite) : Finage de Moyenmoutier (suite) ; acquêts et constitutions diverses sur les lieux dits : La Maladrerie, La Margoute, Meney (Mesnil ?), Mortegotte, La Moitresse, La Moitresse des Fossés, Moyenmoutier (village) (1312-1790). Parmi ces pièces qui intéressent ce lieu, il faut citer : vente par Waucheras, prévôt de Henri de Blâmont, Gérars, prévôt de Deneuvre, son rère, Alix, leur soeur et Wautrin de «Baquarrat», à frère Aubert, moine de Moyenmoutier, pour la somme de 7 livres et 10 sous toulous, de ce qu'ils possèdent à Moyenmoutier (1312, lundi après la fête de saint Pierre «aoust entrant») ; — Pierre on prey, Le Plan, Le Prey Saint-Cléry, Prey Mougney, Prey de la Chambre, Prey de la Thuillerie, La Prelle, Le Ravaire, Ravine, Le Rounau (?), La Ruelle, Le Rux de Mollenoy, Le Rux de Retour, Le Ruisseau dit de Pera (?), Saint-Benoît (ferme), Sur la Bruyère, Sur le Mont, Sur le tanibou, Toutelot, Es Vaixes, La Vigne, Les Voisnies, A la voie de Senonne.

1312-1790

I H 32 (Liasse). — 64 pièces parchemin, 25 pièces papier, 38 sceaux.
MOYENMOUTIER (suite) : Finage du Paire ; Vente par Jacquemin, Yteillons, Ysabele, Alysons, enfants de feu Alyson Martin, et par Jacquemin, Husson, Ferri, Jeannin et Gérardin, frères, au seigneur de Moyenmoutier de tout ce qu'ils possèdent au Paire, ban de Moyenmoutier, pour 60 sous toulous (mars 1297). — Constitution d'une rente de douze gros de Lorraine, en faveur de Jean henrici, curé de Moyenmoutier et de Raon, et de ses successeurs, assignée sur une maison et ses appartenances, sise au Paire (1^{er} février 1603). — Vente par Marie Barthélemy, veuve de Denis Charton, du Paire, à l'abbaye de Moyenmoutier, moyennant la somme de 252 francs barrois de principal et 10 francs pour les vins, d'un cornal de jardin contenant un quart de jour, sis au dit lieu (1749). — Autres acquêts et constitutions au même terroir.

1297-1749

I H 33 (Liasse). — 13 pièces parchemin, 6 pièces papier, 8 sceaux.
MOYENMOUTIER (suite) ; finage de Saint-Blaise : Transaction entre l'abbé de

Moyenmoutier Nicolas Bertrand, le trésorier et le couvent, d'une part, et la communauté de Saint-Blaise, d'autre part ; cette dernière doit pourvoir aux réparations de son église «toitures, couvertures et murailles de tous poincts dehors et dedans» ; elle aura droit en retour, chaque saint Martin d'hiver, à six bichets de blé et autant d'avoine, mesure de Saint-dié, à prendre sur les grandes dîmes de Saint-Blaise (21 février 1582). — Bail du Grand-Breuil, près de Saint-Blaise, pour six années (1783) ; etc.

1582-1783

I H 34 (Liasse). — 28 pièces parchemin, 12 pièces papier, 4 cahiers papier, 8 sceaux.
MOYENMOUTIER (suite) ; finage de Saint-Prayel : Pieds terriers de Saint-Prayel de 1626, 1628 et 1644. — Vente à l'abbaye de Moyenmoutier (Didier d'Ogeville étant abbé), par Thiriet Marion, de Moyenmoutier, de 13 gros de cens, pour la somme de 13 livres, monnaie de Lorraine (1427, samedi après la sainte Agathe). — Constitution de 10 gros de rente par Demenge et Sibille, sa femme, au profit de l'abbaye, moyennant 12 livres, et avec hypothèque sur trois pièces de pré, sises à Saint-Prayel (1458, 10 février, v. st.). — Quittance donnée par Claude Michel, de Senones, conseiller de Monseigneur de prince de Salm, à Siméon Jean Cloué, de Saint-Prayel, partant que, vu les bons comptes de Cloué, fermier de Michel, celui-ci le décharge de tout ce qu'il peut devoir pour l'amodiation de la maison, des terres, bestiaux, etc. (1629). — Autres baux, acquêts et constitutions pour le même finage.

1427-1757

I H 35 (Rouleau). — Un rouleau parchemin de 2m45 de long sur 0m17 à 1m19 de largeur.
«Se sunt lez poitures con doit chascun an ou ban de Moienmostier». Chaque homme doit planter quinze pieux et y ajuster les branches pour l'enclos des «crowées» de l'église ; ceux qui le feront auront un pain de seigle de «prevendier» : ceux qui ne le voudront pas faire paieront un denier fort. Les chevaux de Moyenmoutier qui mangeront les regains paieront un bichet d'avoine. — «Se sunt les droitures des raittier des brailles a paier a la S. Margueree» ; «C'est li courtoise avoine con doit chascun an paier le lundemain de Nowey, feste S. Estienne». «Se sunt les droitures con doit le jour de S. Estienne a lenglise de Moienmostier». «Se sunt cils de lai Weivre que tiennent lairitage que muet de S. Pierre de Moienmostier que doivent pourseur les plais ainaulz a Moienmostier devant le prevous». «Se sont lez droitures con doit az meniz desmes chascans a lenglize de Moienmoutier et viennent a paier az dous feistes Sainte Crux». Les habitants sont nommément cités et par village : Saint-Blaise, Saint-Prayel, Moyenmoutier, Le Paiere, La Chapelle. A la fin il est rappelé que les hoirs de Philippe de Thelluy, écuyer, doivent 6 sols de toulis tous les ans, le jour de saint Hydulphe, à l'église de Moyenmoutier, pour un pré à Thyaville, finage de la Chapelle.

XIV^e siècle

I H 36 (Liasse). — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier, 3 cahiers papier.
Ban de Moyenmoutier. — Amodiation du ban de Moyenmoutier transférée à Nicolas Grand, de la Bergerie, par noble homme Claude Villermin, receveur et gruyer de Lunéville, amodiateur général du temporel de Moyenmoutier, autorisé par sa femme Antoinette de Châtenois, pour la somme de trois mille huit cents francs. Cette amodiation comprend les bans de Moyenmoutier, de «Scay», les villages de Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire, Hurbache et La Voivre, et les bois de Chambre, près de la Bergerie, le fays du Paire, le fays près de Saint-Blaise, le Belfay, le bois de Compagnie, et les droits du bailleur sur les affouages des dits lieux et sur les petites dîmes, sauf celle de Saint-Blaise (1589, 17 mars). — Cession à l'abbaye par les habitants de Moyenmoutier, du Paire, de Saint-Blaise et de la Chapelle, pour la somme de mille francs avec intérêts de 70 pour cent dont ils étaient redevables à la suite d'une constitution du 18 mai 1636 (1646). — Requête adressée aux abbé et seigneurs du ban de Moyenmoutier par Jean Desages, de Saint-Dié, et Bastien Idoulf, de la même paroisse, tendant à ce qu'ils puissent faire troupeau à part (1673). — Pieds terriers du finage de Moyenmoutier (1557-1680 (?)).

1589-1680 (?)

I H 37 (Liasse). — 11 pièces parchemins, 7 pièces papier, 2 sceaux.

PARROY²⁴. — Déclarations d'héritages sis au ban de Parroy et pieds terriers de ce ban (1635-1772). — **PLAINE (canton de Saâles)**. Vente à Claude Henry, pâtissier de Moyennoutier, par Demenge Clause, de Plaine, d'un meix sis à Plaine pour la somme de 22 francs 10 gros de principal, et 22 gros 10 deniers pour le vin (1626, 4 mars). — **RAMBERVILLERS**. — Acquêts et contrats divers pour honoré seigneur Nicolas de Bilstein, et sa femme Marguerite de Maizières ; pour Louis Barbarat, seigneur de Maziroz ; pour François Feriet, conseiller de Son Altesse Royale (1586-1728). — Acquêt du domaine de la Vieille-Haye, dit Malplantouse, finage de Rambervillers, par Henri Feriet, chevalier, capitaine au régiment de Rovaritz-Infanterie, de Marie-Françoise de Bildstein, veuve de Gaspard de Franc d'Auglure, de son vivant président à mortier au Parlement de Metz, seigneur de Masirot, Landaville, Mansberg, etc., et de Marie-Anne-Agathe-Rose de Ponze (1758) ; — Procès-verbal de vérification d'arpentage de la ferme de Malplantouse (1767), etc...

1586-1772

I H 38

(Liasse). — 22 pièces parchemin, 5 pièces papier, 1 cahier papier.

RAON L'ETAPE. — Echange entre Dom Humbert Belhomme, abbé, et Dominique Mougnot, maître chirurgien de Raon. Celui-ci donne une maison, près de l'église, le long des murs de la ville, et en reçoit une sise en la grande rue. L'immeuble sis près de l'église devant être la maison curiale. Dom Hyacinthe Alliot, ancien abbé, avait vendu l'ancienne cure avec le projet de la remplacer «d'une manière plus commode et plus convenable et par ce moyen y attirer un bon sujet pour desservir la dite cure» ; la mort l'avait empêché de le faire (1717) ; — Notes d'arpentage et de bornage du champ Charrey (XVIII^{ème} siècle). — Bornage séparatif des bois communaux de Raon et des propriétés de l'abbé (1734, 1780) ; — Bail pour neuf ans du pré de la Maladrie (1780) ; — Bail des dîmes de Raon (1786) ; — Acquêts divers, etc. — **RAON SUR PLAINE**. — Acquêts par Pierrat Drouat, «hostellain» (1604-1634) ; etc.

1604-1780

I H 39

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 18 pièces papier, 1 cahier papier, 4 sceaux.

RECHICOURT²⁵ et **MOUSSEY**²⁶. — Transaction entre l'abbaye de Moyennoutier et les seigneurs de Linange, comtes de Réchicourt (*Ruxingen*), au sujet des breux de Réchicourt (15 juin 1478). — Accord entre Ulrich von Thun, seigneur de Oberstein et de Falkenstein, et l'abbé de Moyennoutier, à propos des breux de Réchicourt (pièce en allemand) (2 juin 1512). — Cession de l'abbaye, aux habitants d'Avricourt (*Avrecourt*), près Réchicourt, d'une pièce de terre appelée le Bois-Saint-Pierre ; les preneurs devront donner à la Saint Martin, par journal, un quarteron des graines qui y seront semées (1549). — Engagement jusqu'à rachat, par l'abbaye, à Jean Mathis, d'Avricourt, de diverses propriétés sises aux finages de Mont, de Sanon, de Moussez et de Gondrexange, pour la somme de 833 francs 4 gros, de monnaie ayant cours en Lorraine, à raison de 12 gros le franc (1557, 19 novembre). — Amodiation par l'abbaye, à Florentin d'Avricourt, châtelain d'Ogéville pour Monseigneur le comte «Reingrave», de la «Chamberie» de Réchicourt, sise sur le comté de Réchicourt et sur celle de Blâmont, avec toutes ses appartenances, sur les finages de Réchicourt, Mont, Moussez et Gondrexange : l'abbaye se réserve les collations et présentations des cures, chapelles et autres bénéfiques ; suivent d'autres réserves ; l'amodiation est faite pour trente-six années, moyennant la somme de 1500 francs, monnaie de Lorraine (1555, 12 décembre). — Consentement à ce que les sieurs Thirion Fabri, curé de Réchicourt, et Zacharie Humbert, jouissent de la cession, à eux faite par la dame de Tavillier, des dîmes de Réchicourt (1605). — Pièces d'un différend entre l'abbaye et Jean de Linange, comte de Réchicourt, au sujet de biens sis sur ce finage (1623-1634). — Pieds terriers de Réchicourt et Moussez (1695-1696). — Abornement des possessions de l'abbaye dans le comté de Réchicourt-le-Château (1715). — **RORBACH et CUTTING**²⁷. — Pièces concernant l'union et la révocation de l'union, des communautés de Rorbach et de Cutting ; pieds terriers, pièces intéressantes, à ce propos, la cure et la fabrique de

²⁴ Meurthe, canton de Lunéville.

²⁵ Meurthe, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarrebourg.

²⁶ Meurthe, canton de Réchicourt-le-Château.

²⁷ Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Dieuze.

Cutting (1701-1722).

1478-1722

I H 40

(Liasse). — 42 pièces parchemin, 4 pièces papier, 6 cahiers papier, 2 plans papier, 15 sceaux.
SAINT-DIE. — Donation à cause de mort, par Béatrix de Ros[rières](?), à ses frères Gérard et Jean, moines de Moyenmoutier, de tout ce qu'elle possédait dans la ville, au ban et finage de Saint-Dié ; ce legs passera au couvent, après la mort des bénéficiaires (1395, 16 juillet).
SENONES. — Vente par Pierron Barbier, de Senones, et sa femme Nicole, à Jacques de Mazières, abbé de Moyenmoutier, pour 12 francs de principal, et 27 gros de vins, d'une terre contenant un journal, sise aux ban et finages de Senones (1567, 1^{er} avril) ; — Vente à l'abbaye, par Marie Colin, veuve de Charles Goeury, pour 2086 livres tournois, au cours de Lorraine, de principal, d'une pièce de terre sise au finage de Senones, lieu dit à la Maregoutte (1751) ; — Vente à l'abbaye, par Bernard Colin, et sa femme Agnès Barthélemy, pour 1100 livres de capital et 62 livres pour les vins, de diverses pièces de terre au finage de Senones (1752). Acquêts, constitutions et retraits divers au même finage (1725-1751), etc. —
TANCONVILLE²⁸. — Vente à l'abbaye de biens sis à Tanconville, par Pierre Octave, Joseph Octave (1746), Jean-Pierre Louis (1751), George Honnette, bourgeois de Blâmont (1753), et Nicolas Regnault (1755) ; — Autres acquêts et échange antérieurs à ces ventes et formant titres (1734-1751). — Pieds terriers divers de Tanconville (1738-1755). — Déclaration des biens immeubles appartenant à la mense conventuelle de Moyenmoutier sîtés à Tanconville (1783, 25 novembre). — Plans parcellaires (XVIII^{ème} siècle), etc. —
THIAVILLE²⁹. — Vente à C. Flaweil, de La Chapelle, par Didier Maljehan, de tout ce qu'il possède au ban de Thiaville, pour la somme de 16 gros (1437, 7 avril) ; — Vente aux enfants de feu Jehan Couwe, par le maire Claude, de la Chapelle (châtellenie de Baccarat), de la cinquième partie des héritages de Claudette, fille de feu Pierpont Falgnosel, sis au bans de Bertrichamps et de Thiaville, pour la somme de 20 francs 12 gros (1550, 6 août), etc.

1395-1783

I H 41

(Liasse). — 16 pièces parchemin, 10 pièces papier, 5 sceaux.
LA VOIVRE. — Vente par Jehan de Gironcourt, chevalier et Ysabeil, sa femme, à Jean, abbé de Moyenmoutier, d'un pré sis au finage de la Voivre (*Weivre*) du ban de Moyenmoutier, pour la somme de 15 livres «de boins petis tornois» (1343, 20 février). — Vente par Conrad (Conras ?) fils de Bancelin d'Epinal, et Catherine, sa femme, à Thiéri d'Ogieviller, abbé de Moyenmoutier, de plusieurs pièces de terre sises à la Voivre, pour la somme de 68 francs «dou coing de France de boin aire et de fuste poix» (1395, «de sabbadi après les octaves de feste saint Martin en yver»). — Acquêts, constitutions et retraits divers ; minutes d'acquêts et de constitutions.

1343-1690

Biens de l'abbaye en Alsace.

I H 42

(Liasse). — 11 pièces parchemin, 27 pièces papier, 1 cahier parchemin de 23 feuillets, 4 cahier papier, 3 sceaux.
— «Estat des biens que l'abbaye de Moyenmoustier possède en Alsace avec les charges des dits biens» ; la mense abbatiale possède la cour franche ou franc alleu de Feldkirch qui consiste en : 1^o une maison avec ses appartenances sise à Feldkirch, 2^o les dîmes entières de Niderenheim et Krautergersheim, et la moitié de celles de Meinstersheim ; 3^o 445 sacs moitié seigle, moitié orge dans les trois villages précités ; 4^o 2 jours et demi de vignes dans le ban de Niderenheim ; 5^o 61 mesures de vin sur certaines vignes sises à Oberenheim, niderenheim, Bar, Heiligenstein ; 6^o 20 jours de terres en friche qui ne rapportent par an que quelques centaines de fagots : «Ce terroir est fort ingrat». «Cette cour appartient à l'abbaye de Moyenmoutier dez le temps de sa fondation qui se fit sur la fin du septiesme siècle et au commencement du huitiesme, de sorte qu'il y a mille vingt-deux ans que cette cour appartient à cette abbaye ; monsieur l'abbé Belhomme, abbé du dit Moyenmoustier, qui en a composé l'histoire dit qu'en sept cent sept, une illustre matrone ayant quitté son mary d'un consentement mutuel et s'estant faite religieuse donna à l'abbaye de Moyenmoustier son

²⁸ Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Lorquin.

²⁹ Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat.

honorable bien d'ahenaim *hujus Regimberti abbatis denique primi a sancto Hydulpbo Mediani monasterii fundatore abbatis. Diebus Theudelinda illustris matrona respectu tremendi examinis compuncta consensu comparis sui, vinculi con jugalis resolvit pacta, atque melioris mariti uxor effecta sub sanctimoniae velamine Christo est dicata quae benevolentia protinus annuente Rperti relictis conjugis nostro loco honorabile praedium Abenaim vacatum (en marge : *rectius Ebenheim nunc Feldkirch vocatum propter ecclesiam inibi ab abbate Regimberto constructam*)» *contratidit ; histor. Mediani monasterii parte 2^a, cap. 2, pag. 148.**

La mense conventuelle possède la cour franche de hindsheim qui comprend :

1° Une maison avec ses appartenances ; 2° La totalité des dîmes de ce lieu ; 3° 200 sacs de seigle et orge, à hindsheim, Ictratsheim et Limmersheim ; 4° 2 arpents de terres arables ; 5° 24 mesures de vin sur des vignes situées en partie à Niderenheim et Oberenheim.

Ce bien date de la fondation : en 707, «*spectabilis vir Gumbertus, filius Rupperti, in alio predio hindsheim portionem sui juris contulit*» (Belhomme, 2^{ème} partie, chap. 2. Page 149). La mense conventuelle possède encore une cour franche à Rorschwir, près de Bergheim.

Cette donation fut faite au temps de Saint Hydulphe, avant le début du VIII^{ème} siècle. «*Hagio vir illustris qui et Hariulphus solebat cognominari affuit et culusdam nobilis praedii Bercheim dicti maximam partem contulit loco sancti Petri cujus traditio acta solemniter extemplo...*» (Hist. Med. Mon. part. I chap. 16, p. 110).

Enfin, le couvent avait encore : 1° 28 sacs de seigle et orge dans le village de krautergersheim ; 2° Une terre à Meistersheim ; 3° Un bien à Ingenheim consistant en une maison de ferme, 165 jours de terres, 25 jours de près et une portion de dîmes.

Ce document est de 1722.

Ban de Bergheim. — **BERGHEIM** : Donation faite par Volmar de Richeberg, sa femme marie et son fils Hugo, au curé de Bergheim (1325). — **BIRLINBERG** : Sentence rendue par le prévôt de Bergheim en faveur de l'abbaye, contre le couvent de Saint-Jean de Schlestadt, au sujet d'une demi-mesure de vin de cens annuel à «*Birlinberg*» (4 octobre 1459). — **RORSCHWIR** : Sentence du prévôt de Bergheim, en faveur de l'abbaye, au sujet d'une mesure de vin et d'une maison et vigne sise à *Wylar* (1463) (pièces en allemand, scellée du sceau du prévôt de Bergheim). — Sentence de la cour de Bergheim au sujet d'une demi-mesure de vin de rente au ban de ce lieu (1493, vendredi de la Conversion de Saint Paul) (pièce en Allemand, avec le sceau de la ville de Bergheim). — Assignation à tous les créanciers de feu Léonard Naegelais, ci-devant prévôt de la Haute-Bergheim pour la distribution de ses biens, en vue de la satisfaction des dettes (1635) (en allemand). — Acquêt pour l'abbaye d'un demi-arpent de vigne sis à Bergheim, lieu dit «*Brandhourste*» ; le vendeur est Benoît Monter (1695, 30 juin). — Sentence du magistrat de Bergheim, en faveur de l'abbaye, contre les bourgeois de Bergheim, de Roderen, de Raviller (Rorschwir) et de Saint-Hippolyte, qui doivent des cens de vin au dit établissement (20 novembre 1619) (en allemand). — Sentences diverses et extraits des registres des audiences de la ville de Bergheim (1730-1767). — Recettes en vin du ban de Bergheim (1605-1680).

1325-1769

I H 43

(Liasse). — 14 pièces parchemin, 3 pièces papier, 1 cahier papier de 8 feuillets, 2 sceaux.

Ban de BERGHEIM (suite) : Rorschwir ou Raviller. — Vente à l'abbaye par Conrad, de Wilgocheim, chevalier, demeurant à Ribeauvillé (*Apolczwilre*), avec l'assentiment de son fils Conrad et de ses autres enfants, de deux champs plantés en vignes sis au ban de Rorschwir (*Rorswilre*), pour la somme de 27 livres de Strasbourg (*libris denariorum Argentoratensium*) (1309, *feria quinta post deminicom Oculi*). — Donation à l'abbaye (Bancelin étant abbé) par Hawyde et Catherine, soeurs de feu Burchard e Rorschwir, de leur maison sise à Rorschwir et de plusieurs champs au même lieu ; en compensation, l'abbé leur promet une pension annuelle de vingt cartals de bon blé (1317, 7 des ides de novembre). — Vente à Jean, abbé de Moyenmoutier, par Warnier, curé de *Saulle*, d'une demi-mesure de vin que produisent deux pièces de vigne à lui appartenant, sises à Rorschwir «*prez de Berquel*» (Bergheim), pour la somme de deux florins d'or (1459, le samedi après le dimanche de *Reminiscere*). — Acquêts de plusieurs pièces de vignes et de divers autres biens à Rorschwir (1630-1732). — Compte de la maison de Rorschwir pour l'année 1552.

1309-1732

I H 44

(Liasse). — 22 cahiers papier, 1 registre de 82 feuillets papier.

Ban de BERGHEIM (suite) : Rorschwir. — «Recette des cens en vin , grain, chappons, poules, etc., appartenant à messieurs les religieux de Moyemoutier, ès lieux de Berquay. Rodre et Ravillé...», pour les années 1545, 1550, 1580, 1664, 1665, 1667, 1671, 1685, 1688, 1704, 1758, 1766 à 1771, 1773, 1779 à 1788. Livres des cens de Rorschwir de 1671 à 1700.

1547-1788

I H 45 (Liasse). — 2 cahiers parchemin de 24 feuillets, 6 cahiers papier, 1 registre de 69 feuillets papier, 1 sceau.

Ban de BERGHEIM (suite) : Rorschwir. — Pieds terriers de Rorschwir : Le plus ancien (1384) est ainsi intitulé : *Subscripti census pertinere dinoscantur ad curiam de Rorschwir infrascriptam reliosorum (sic) dominorum domini abbatis et conventus Medii monasterii renovati sub anno Domini millesimo tricentesimo actuagesimo quarto circa vendemiam in presencia plurium fidedignorum... Primo in Rapoltzwilr.* L'énumération des bans continue par Ellenwiller, Bergheim, Rorschwir, Guémar, Roderen, Saint-Hippolite. — Autres pieds terriers des années 1530, 1562, 1605 et 1666. — Remembrement des biens appartenant à l'abbaye (1730).

1384-1730

I H 46 (Liasse). — 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

Ban de BERGHEIM (suite) : Rorschwir. — Sentences rendues par les magistrats et extraits des registres d'audiences de Rorschwir (la plupart en allemand).

1620-1767

I H 47 (Liasse). — 3 pièces parchemin, 3 pièces papier, 3 sceaux.

Ban de BERGHEIM (suite) : Roderen. — Lettres du magistrat d'obernbergheim au sujet d'une redevance de quatre mesures de vin en faveur de l'abbaye (1459). A cette pièce est annexée une sentence de la justice de Bergheim contre celle de Roderen, en faveur de l'abbaye pour cette même redevance réduite à deux mesures (1531). — Sentence des magistrats de Bergheim en faveur de l'abbaye ; contre la justice de Roderen, au sujet d'une rente de deux mesures de vin (1466, mercredi après la Sainte-Catherine) (pièce en allemand scellée du sceau de la prévôté de Bergheim).

1459-1764

I H 48

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Cour franche de FELDKIRCH. — «Déclaration de revenus et rentes de Valquière (Feldkirch) en Allemagne». Sont citées : «une lettres en latin scellée dung petit seel rouge déclarative d'une donation faite par ung seigneur de landsperg³⁰ aux sieurs abbé et couvent de Moyenmoutier des héritaiges que sensuivent»... (*nomenclature des héritages*) ; ... «Une lettres en allemand scellées de deux seelz de cire verte déclarant une censive annuelle de quatre mesures de vin blanc que la commune de Heiligestein doibt à l'église de Moyenmoutier à la recepte de Valquières dattées de l'an XV^{ème} et quatorze (1514) ; item une lettres en allemand scellées de deux seelz lung de cire rouge et l'autre de cire verte faisant mention d'une admodiation (sans date) ; item une lettre en latin scellées dung seel rouge et une double queue de parchemin pendante à icelle sans seel d'une admodiation faite des héritaiges que sensuivent : (énumération)...» ; «Pour la vouerie de Valquière une petite lettres en latin sans seel par laquelle ung seigneur de Landsperg confesse navoir aucun droit sur la maison de Valquière et ses appartenances datées de lan mil II CC XLIII (1244) ; item une lettres en latin scellée dung seel de cire verte par laquelle ung seigneur de Landsperg renonce au droict dadvocation qung duc de Lorraine luy avoit donné sur la maison et appartenances de Valquières, confessant que ledict sieur duc ne les seigneurs de Landsberg nont aulcung droit sur lad. Maison, et sont en date de l'an mil II C LXXXIII (1283) ; item une aultre lettres en latin scellées d'ung grant seel pendant a double queue par lesquelles ung duc de Lorraine a cogneu avoir renoncé à tout tel droict dadvocation quil avoit pouvoit ou prétendoit avoir sur les maisons et deppendances appartenances à l'église de Moyenmoustier et lieux de Valquière, Hindessheim et Raviller et sont lesdictes lettres en date de l'an mil II C octante et quatre (1284)...», etc (analyses du XVI^{ème} siècle). — Renonciation pour quatre ans en faveur de l'abbé et du couvent de Moyenmoutier par plusieurs seigneurs du village de Landsberg : Conrad, dit Ranser, Conrad, dit Witzigore, Henri, dit Hacker, chevaliers et d'autres écuyers, aux corvées qu'ils avaient le droit d'exiger des religieux à Feldkirch, et dans les localités voisines (undesheim, Utraszheim) (24 novembre 1353). — Extraits des registres du Conseil souverain d'Alsace au sujet d'une réclamation des habitants de Feldkirch tendant à les faire décharger de la totalité des rentes (1681-1682). — Acquêts par les religieux de trois quarts de jardin sis à Hinsin (1720). — Supplique présentée à l'intendant de la part de l'abbé, tendant à obtenir, en compensation des pertes de terrain subies lors de la création de la chaussée d'Obernai, une autre parcelle de terre de la même contenance. Décision favorable de l'intendant (1738).

1244-1738

I H 49

(Liasse). — 2 rouleaux parchemin de 1m40 et 1m50 de longueur, 19 cahiers papier.

Cour franche de FELDKIRCH. — Cens et rentes dus à l'abbaye. — «*Hec sunt vince locate pro tertia parte vini spectantes ad curiam de Weltkirchen, primo in dem indern sande...*» le reste du document en allemand (XIV^{ème} siècle). — «*Anno Domini M^o CCC^o quinto decimo renovati sunt census vini in Heiligensteil pertinentes ad curiam Veltkirchem. Hec renovatio facta est presentibus et consentientibus... Benzolino tunc temporis preposito*». Registres des revenus et rentes en vin, chapons et grains pour Feldkirch, des années 1555, 1627, 1631, 1642, 1651, 1657, 1659, 1661-1662, 1662-1663, 1665, 1665-1666, 1680, 1683, 1685, 1691 et 1714. — (Documents en allemand).

1315-1744

I H 50

(Liasse). — 34 cahiers papier.

Cour franche de FELDKIRCH. — Comptes de la maison de Feldkirch (1567-1663, avec lacunes). Ces comptes sont rendus de 1637 à 1645 par François Pistorius. — Registres des cens et revenus de la fabrique de l'église de Feldkirch (1556-1674).

1531-1674

I H 51

(Liasse). — 1 rouleau parchemin de 1m80 de longueur, 5 cahiers papier.

Cour franche de FELDKIRCH. — Pieds terriers de Feldkirch (en allemand) (XIV^{ème} siècle, 1555, XVIII^{ème} siècle).

XIV^e-XVII^e s.

³⁰ Voy. *supra* H 3 et H 4.

- I H 52** (Liasse). — 5 pièces papier.
Cour franche de FELDKIRCH ; ban de NIEDERENHEIM. — Chapelle Sainte-Barbe. — Donation par divers à la chapelle de Sainte-Barbe, avec le consentement de l'abbé de Moyenmoutier, de biens nombreux sis à Ergersheim et Ehenheim-le-Bas (Niederenheim) (1319) (copie moderne). — Charte de Bertholdus, évêque de Strasbourg, au sujet de l'augmentation de la prébende du chapelain, sur la demande faite par les habitants de Niederenheim, d'avoir une messe tous les matins, l'église paroissiale étant trop loin (1349, 7 des ides d'avril) (2 copies modernes). — Renouvellement des terres, biens, cens et revenus de la chapelle Sainte-Barbe (1641, 28 novembre) (en allemand), etc.
1319-1641
- I H 53** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier, 1 cahier de 42 feuillets papier, 2 fragments de sceaux.
Cour franche de FELDKIRCH ; ban de NIEDERENHEIM. — Echange de terres sises au ban de Niederenheim entre Jacques de Mézières, abbé de Moyenmoutier et Gunther de Landsperg, chevalier (1565). — Partage de biens de feu Wolf Georges, de Landsperg, biens sis à Niederenheim, entre les enfants de deux lits (1640) (en allemand). — Consultation d'avocats au sujet des terres du ban de Niederenheim (1767). — Pièces relatives à la réfection d'un pied terrier (XVIII^{ème} siècle). — Accord entre l'abbé et les habitants de Niederenheim et Meistersheim, au sujet des «guildts» (impôt de 4 boisseaux pour cent par journal de terre) (1691-1698). — Pièces judiciaires diverses, etc.
1565-1767
- I H 54** (Liasse). — 37 cahiers papier oblongs.
Cour franche de FELDKIRCH ; ban de NIEDERENHEIM. — Cens et revenus ; registres des «guildts» (1623-1699) ; — Recettes en vin (1651-1665) ; — Recettes en deniers et en chapons (1651-1683).
1623-1699
- I H 55** (Liasse). — 5 cahiers papier.
Cour franche de FELDKIRCH ; ban de NIEDERENHEIM. — Registres de comptes pour les années 1637, 1638, 1639 et 1641, rendus par FR. Pistorius et intéressant également Niederenheim, Meistratzheim, Drautergersheim et Hindisheim ; — rentes en grains, vin et argent de Niederenheim et autres lieux (XVI^{ème} siècle). — **OBBERENHEIM** : Renouvellement du pied terrier des vignes d'Oberenheim, en 1752.
1637-1752
- I H 56** (Liasse). — 9 pièces papier, 16 cahiers papier.
Cour franche de FELDKIRCH ; ban de KRAUTERGERSHHEIM. — Déclarations de biens, renouvellements de pieds terriers ; — Registres des rentes de Krautergersheim (1656-1671), etc.
1655-1788
- I H 57** (Liasse). — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.
Cour franche de HINDISHEIM. — Note moderne sur les propriétés de l'abbaye à Hindisheim et à Rorschwir. — Bail de la propriété de Hindisheim consenti à Gerhard, et à son fils Henri, de Hindisheim, par l'abbaye de Moyenmoutier (1272, 10 des kalendes de juillet) (copie moderne). A la suite sont exposés : l'état du ban de Hindsay (*Hindisheim*) ; les menues rentes foncières dudit lieu ; les rentes en grains et les vignes de Nidernay (*Niederenheim*) (1622). — Fondation par le curé de Hindisheim, Jean, dit de Kirch, d'une chapellenie pour la desserte de l'autel de Saint-Michel, dans l'église paroissiale (1292, lendemain de SS. Philippe et Jacques) (copie moderne). — Accords entre la commune de Hindisheim et l'abbaye au sujet de paiement de dîmes (1626). — Sentence rendue par les officiers de Molsheim, contre l'abbaye, en faveur de Hugo Sturn, pour la perception des revenus d'Hindisheim (1665).
1272-1665.
- 1 H 58** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 4 registre de 103, 68, 39 et 71 feuillets papier, 3 cahiers papier

de 40, 25 et 52 feuillets.

Cour franche de HINDISHEIM. — Description des biens de l'abbaye situés dans le ban de Hindisheim (1741). — Echange entre les religieux et l'abbé, de biens sis à Hindisheim, contre d'autres biens sis en Lorraine (1746). — Extrait du remembrement général du même ban (1693). — «Dinkhoff» et cens renouvelés en 1745. — Copie du précédent de 1650, 1663, 1746, etc.

1650-1746

1 H 59 (Liasse). — 5 cahiers et 3 pièces papier, 1 sceau.

Cour franche de HINDISHEIM : ban d'ICHTRATZHEIM : bail de 9 années consenti par le procureur de l'abbaye, à des habitants d'Ichtratzheim, portant sur les prés et broussailles dudit lieu (1759). — Renouvellement des biens d'Ichtratzheim en 1662. — Pied-terrier d'Hindisheim et en particulier d'Ichtratzheim (fin du XVII^{ème} siècle). — **Ban de LIMMERSHEIM ;** — Baux divers et renouvellement du ban en 1662 et 1740.

1662-1759

I H 60 (Liasse). — 5 pièces parchemin, 18 pièces papier, 1 sceau.

STRASBOURG. — Vente de l'abbaye de Moyenmoutier (Moygemunster), par Nicolas de Westhofen, dignitaire de l'église Saint-Thomas de Strasbourg, avec faculté de rachat, d'une maison avec ses appartenances, sise à Strasbourg, dans la dite paroisse, pour la somme de 100 livres de Strasbourg ; cette maison avait été vendue autrefois pour 120 livres de même monnaie par Rosa de Stoffenberg, abbesse de Hohenbourg, et son chapitre à Jean, dit Bezelin, archiprêtre de Saverne (*Zabern*), qui, à son tour, l'avait transmise à Nicolas de Westhofen (1405, ides d'avril) (pièce latine avec intercalation de passages en allemand). — Cession des places, droits et justices de devant la maison de Strasbourg, faite à Louis Metzger par Abraham Helden (1593) (pièce en allemand). — Emprunt de 500 florins, par Jean de Maisières, à Aristarque Mornisinfriereg, à qui il promet de vendre la maison de Strasbourg ou de la faire vendre pour le rembourser (1615) (pièce en allemand). — Vente par les magistrats de Strasbourg, à Jean George Metzger, pour la somme de 400 florins (le florin, compté à 15 schillings ou 60 sols), de deux places de bois sises l'une près du Kageneck, l'autre dans le Kageneck (elles étaient devant la maison qui appartenait à l'abbaye) (1658) (pièce en allemand). — Règlementation par les bourgmestres de Strasbourg, dans l'intérêt public, de la vente des immeubles dans la ville (1692). — Vente par Marie Ursule, veuve de Jean George Metzger, à l'abbaye de Moyenmoutier, pour la somme de 5.800 livres tournois (faisant 1450 livres de Strasbourg), d'une maison, avec ses appartenances, sise à Strasbourg, faubourg de la Porte-Blanche, dans le canton dit *Hagenecker brouch*, tenant d'un côté à Michel Kech le jeune brasseur à l'enseigne du Cerf (1694). — Permission de percer des lucarnes dans la cave, du côté de la rue (1717) (pièce en allemand). — Partage de la maison (1723). — Ordonnance de François-Joseph de Klinglin, prêtre royal de Strasbourg, en exécution de l'édit de mai 1749, concernant la levée du vingtième des revenus, prescrivant à tous les habitants de Strasbourg qui y possèdent «biens et revenus», de venir faire la déclaration des dits biens et revenus à l'hôtel de ville, à partir du 23 du présent mois (19 mars 1750), etc. — Sceau de la cour de Strasbourg.

1405-1752

I H 61 (Liasse). — 4 pièces parchemin, 1 cahier et 4 pièces papier.

Jurisdiction, justice. — Donation par l'abbé et le couvent de Moyenmoutier à Radulf, Henry et Eberard, chevaliers d'*Andelai*, des habitants de tout sexe vivant ou se transportant entre les deux rivières de *Venchene* et de Bruche, en Alsace, réserve faite des cens dus à l'abbaye, et à condition qu'aucun préjudice ne soit causé aux seigneurs de Landesberg et à Walter de Girbaden (2 août 1296). — «Dénombrement de Moyenmoutier et des autres villes et villages en deppendant» ; état de la juridiction de l'abbaye dans les localités et bans de Moyenmoutier, Raon, Vézeval, Moyen, Reménoville, Haussonville, Essey-la-Côte, Brantigny, Serre, Parroye et *Burre*, Montigny, Pexonne, Marainville, Anould, Ban-de-Sapt, Denipaire (XVII^{ème} siècle). — Note par laquelle Jacques de Fieux, évêque et comte de Toul, au cours d'une de ses visites, à Raon, déclare qu'il n'a pas voulu nuire aux droits et à la juridiction que dom Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, prétend avoir dans la paroisse, mais que la présente déclaration ne pourra non plus en rien préjudicier aux droits qu'il prétend lui-même avoir dans toutes les

paroisses de son diocèse (17 juin 1682). — Confirmation, dans toute sa teneur, par le prieur et le couvent de Moyenmoutier, en l'absence de l'abbé dom Belhomme, d'un acte capitulaire du 4 mars 1716, par lequel l'abbaye se refusait à laisser comprendre dans le futur diocèse de Saint-Dié les paroisses et annexes sur lesquelles l'abbé a une juridiction quasi-épiscopale (8 mai 1719). — Annulation par devant l'abbé Guerhard de Gomberbval, de l'accusation portée par les habitants de Moyenmoutier contre Didière, femme de Monget, dudit lieu. L'accusée avait été incarcérée pour le crime de *genoicherie*³¹ ; les habitants renoncèrent à leur accusation : la femme Didière jura qu'elle était « pure, necte et ignocente » ; mais il lui fut ordonné de se garder à l'avenir du crime qui lui avait été imputé, sous peine d'être « arse et brulée », et il lui fut enjoint de quitter, elle et son mari, les ban et seigneurie de Moyenmoutier, sans jamais y revenir..., etc (8 juillet 1501). — Elargissement d'un nommé Pierre Tixerant, né à Nossoncourt, habitant actuellement à Saint-Blaise, ban de Moyenmoutier ; cet individu était détenu pour avoir volé quatre écuelles à la foire de Saint-Laurent, à Saint-Dié ; sa femme était enceinte et ils étaient pauvres ; ils vinrent à la foire tous deux « et heurent conclusion de prendre une paire d'écuelles pour vendre et pour ayder à payer la rançon de Saint-Remy qui est prochaine, pour ce qu'ils n'avaient autres choses pour vendre. Et estants à la dicte foire il trouva moyen de desrober quatre escuelles... ». Dans son interrogatoire, l'accusé ajouta « que sans le conseil de sa dicte femme il neust jamais entrepris de faire cette folie », il avait reconnu sa faute « san contraite, force, torture, jehyne, ni crizellon quelconques ». On l'acquitta parce qu'il fut reconnu que c'était son premier délit. Le premier interrogatoire avait eu lieu à Saint-Dié le 11 août ; le prisonnier avait été amené à Moyenmoutier le 3 septembre et était demeuré en prison jusqu'au 1^{er} décembre, date de son acquittement (1^{er} décembre 1557).

1637-1752.

Procès.

I H 62

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 20 pièces et 5 cahiers papier.

Procès entre l'abbaye et les communautés d'Igney, Remoncourt et Gondrexon³², au sujet de bois sis entre les comtés de Blâmont et Réchicourt (appointement) (16 juin 1550). — Pièces d'un procès entre l'abbaye et Claudine de Dommartin sur la possession de prés dépendant de la chambrerie (1559-1564). — Procès intenté par Jacques Fournier, grand doyen de Saint-Dié, curé de Gugney, à l'abbaye de Moyenmoutier. Le demandeur prétendait avoir droit au foin du *Grand Breux* dudit lieu ; par sentence de la justice de Blâmont, il fut débouté, ainsi qu'en appel (1588). — Mémoire concernant certaines affaires de France et de Lorraine (terre de Tournebus, terre des Essarts et affaire des pierreries engagées au sieur Le Franc, etc...) (XVIII^e s.). — Minutes de lettres adressées par l'abbé de Moyenmoutier à un officier de l'évêque de Toul [Jacques de Fieux], et au Roi, au sujet de l'établissement du séminaire à Toul. L'abbé considère cette institution et la contribution demandée comme attentatoire aux droits de sa maison, et à la fin d'une lettre violente pour l'évêque de Toul, transcrit un privilège d'Innocent II, de 1140, adressé à l'abbé Milon, et où sont énumérées les peines qu'encourraient ceux qui troubleraient l'abbaye dans la jouissance de ses droits (XVII^e s.). — Pièces d'un procès entre l'abbé et Mme de Chabanne (fin du XVIII^e s.). — Pièces d'un procès entre l'abbé et M. Joly de Morey (XVIII^e s.), etc.

1559-XVIII^e s.

I H 63

(Liasse). — 13 pièces parchemin, 57 pièces et 6 cahiers papier.

Procès de l'abbaye de Moyenmoutier contre Joseph Claude, curé de Mattexey (1756-1758). — Pièces de procédure diverses

1622-1760

Bois.

I H 64

Bois de La BERGERIE. — Règlement de la vente du quart de réserve de la Bergerie ; désignation de ce quart. (1773-74). **Bois du CHASNOY :** Donation par Warnesson Geney, de Bruères, tabellion d'Épinal, à son fils, religieux de Moyenmoutier, du bois du Chasnoy, au ban d'Épinal, près de Padoux (1489). — Autorisation donnée au couvent et religieux par

³¹ De *gynasco*, contraction de *gyromasco*, connaître l'avenir par le rond et la baguette. Sorcière se dit encore en patois *genot* (Gravier).

³² Ces trois communautés, aujourd'hui canton de Blâmont.

l'abbé Nicolas Bertrand, de vendre à Charles de Lenoncourt, chevalier, baron d'Ormes, un bois appelé le *bois des fiefs du Chasnois*, près du village de Padoux, et ce, pour la somme de 500 francs, monnaie de Lorraine (1582) (2 expéditions). — **Bois de GRIMAUBOIS** : Droits des habitants de Moyenmoutier dans le bois de Grimaubois (1556). — **Bois de PEXONNE** : Sentence arbitrale de Werris, écolâtre de Sarrebourg, Geoffroy de Raon et Jehan, dit Petit, curé de Nossoncourt, reconnaissant contre Jehan, dit Tumelouf de *Personne*, écuyer, et Ferri, son frère, que l'abbaye de Moyenmoutier doit avoir franchement un tiers des bois de Pexonne, «c'est à savoir en, fossées; en, varriers, en paixenaiges, en gerbeiges et en totes autres exues et en touz autres provaiges quel que il soient...» (17 septembre 1298). (2 expéditions parchemin, et 2 transcriptions modernes). — Lettres de Jehan, comte de Salm et de Simon et Nicolas, ses fils, reconnaissant que les religieux de Moyenmoutier et de Senones, en leur abandonnant les deux tiers qu'ils avaient au bois de Pexonne, se sont réservé leurs gerbage, cens et justice aux finage et ban de Pexonne, l'usuaire pour les réparations de leurs maisons de Montigny et Pexonne, la païsson pour les porcs, et la vaine pâture pour les autres bestiaux..., etc. ; le comte et ses fils s'engagent en outre à protéger les religieux (16 juillet 1328) (original parchemin, avec un fragment de sceau de l'officialité de Toul, et six transcriptions modernes). — Acceptation et reconnaissance par l'abbé Bencelin, de Moyenmoutier, des choses ci-dessus (16 juillet 1328). — **Bois de RAVINE ou de COMPAGNIE** : Transaction entre Jehan, comte de Salm, Bencelin, abbé de Senones, et Bencelin, abbé de Moyenmoutier, pour laquelle ils font «*communetei perpétuel et compegnie ensemble des boix que on dit de Ravine qui encomensent à la fin des boix don ban de Moienmostier dessus seint Prael au rui que on dit de la bone femme tout le contremont sus jusques aux croix et les ewals et le haut des soies des costes et des montaignes jusques a Huizon et de lai par dessus Croixien fonteinne par desous la neuve voie jusques a la voie dou dyauble strepois que vait de Celles à Senones avecque tous les deppendans et toutes les valles dicelles montaignes que deppendent et portent ave vers le rui et on rui de Ravine en la partie vers Senoines et avecque toutes les combes que sont entre la voie du court chaine et le chemin dou dyauble strepois que vait de Celles à Senones que deppendent vers le rui de la dicte Ravine et de lai toute la vallee jusques au rui de la dicte bone femme...*». Chacune des trois parties aura un tiers, sauf l'usuaire qui reste à l'abbaye de Senones pour elle et pour les hommes du lieu et du val de Senones. L'abbé et le couvent de Moyenmoutier doivent «*faire afaitier*» à leurs «*costenges l'ave que on dit du rui de Ravine en comensant lai ou li rus de Rapaufosse chiet on rui de Ravine jusques à la rivière de Moienmostier*» ; les mêmes doivent également être responsables des dommages que l'eau pourrait causer dans les propriétés riveraines. Le comte de Salm et l'abbaye de Senones se partagent les profits provenant des bois «*deppendans sus le rui de la dicte Ravine en la costiere par devert Celles que ne sont mie de lai communetei et compegnie dessus dicte...*». Dans les bois communs, les parties contractantes feront les frais de vente en commun et se partageront les profits par tiers (... *de tiers en tiers de toutes costenges et de tous provaiges...*) ; si l'une des parties ne consentait pas aux aménagements ou à la vente, les deux autres «*sens debait du discordant*» feront le nécessaire et lui donneront son tiers «*toutes costenges prises pardavant especialment de l'argent sil estoit pris a Juis ou a Lombras pour faire ovren*». Ils devront avoir chacun un homme ou un homme pour eux trois qui seront partagées par tiers entre les parties. Les hommes du ban de Moyenmoutier et de Saint-Prayel n'auront à réclamer comme usuaire que leurs droits anciens de vaine pâture (16 juillet 1328). (La pièce était authentique par six sceaux³³ ; il reste des fragments de ceux du comte de Salm et du sceau conventuel de Moyenmoutier. — Trois transcriptions modernes de la pièce précédente. — Procès-verbal de visite du bois de Debat et reconnaissance des bornes séparatives de la principauté de Salm et des bois de Moyenmoutier, afin de terminer le litige pendant au sujet du bois de débat, entre l'abbé de Moyenmoutier et les comtes de Salm (12 août 1625). (Trois expéditions de la même pièce). — Vente à M. Martin, entrepreneur de la formation des salines de Rosières, de six mille cordes de bois de quartier et de fente, chêne hêtre et bouleau, la corde ayant 8 pieds de long, quatre de haut, et quatre de large (1757). — Convention entre l'abbaye de Moyenmoutier et le prince de Salm au sujet du bois de Querelle, confirmée, signée par Louis-Charles Otton, prince de Salm-Salm, et scellée du cachet des armes (1777), etc.

1298-1777

³³ Ceux de Jean et de ses deux fils Simon et Nicolas, de Bencelin, abbé de Moyenmoutier, de son couvent et de l'officialité de Toul.

I H 65

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 19 pièces papier, 2 plans papier, 1 sceau.

Bois indivis. — **ABBAYES DE MOYENMOUTIER ET CLAIRLIEU** : Arpentage et abornement du bois Saint-Pierre, sis près de la moitresse dite la Grande Béchoire, appartenant à l'abbaye de Clairlieu. Le bois en question contient environ 343 arpents ; l'abbé de Bouzonville et Clairlieu est Henri de Haraucourt, celui de Moyenmoutier, Jacques de Maizières (25 juillet 1561). — **MOYENMOUTIER ET ETIVAL**³⁴ : Accord entre les deux abbayes au sujet d'une forêt située entre la *Via Salinaria* et la Fontaine du Jourdain : L'abbé G[érard] de Moyenmoutier et l'abbé Hugues d'Etival conviennent ce qui suit : Moyenmoutier a la propriété de la forêt, Etival y conserve la pâture, le marnage et l'affouage ; si les abbés de Moyenmoutier venaient à la défricher, ils en auraient les droits de dîme et de terrage, sous la réserve d'un cens annuel de deux quartals de seigle à verser aux celliers d'Etival (8 avril 1222)³⁵. — Accord entre l'abbaye de Moyenmoutier et celle d'Etival au sujet du droit de pâture pour les gens de Saint-Blaise, sur le ban d'Etival (juillet 1296) (copie moderne). — Sentence arbitrale rendue par Olry Wisse, seigneur de Gerbéviller, bailli de Nancy, et François de Savigny, écuyer, seigneur de Dombasle en partie, bailli d'Epinal, dans un différend pendant entre les abbés de Moyenmoutier et d'Etival au sujet des bois sis entre la *voie Salnerelle* et Etival : délimitation de ces bois (13 octobre 1511). — **MOYENMOUTIER ET HURBACHE** : Lettres de Ferri, duc de Lorraine, concernant l'usufruit des habitants de Moyenmoutier et d'Hurbache dans leur bois respectifs (15 mai 1278) (copie moderne défectueuse). — Départ de cour obtenu au profit des hommes de Denipaire de la seigneurie de Moyenmoutier contre les hommes de Denipaire de la seigneurie d'Hurbache, concernant l'usufruit dans les bois et la pâture (1558). — Procès-verbal de délimitation des bois des bans de Moyenmoutier et d'Hurbache (Humbert Belhomme, abbé, et Joseph Alliot, aide-major du régiment des gardes de S.A.R., seigneur d'Hurbache) (1714). — **MOYENMOUTIER ET SENONES** : Pièces relatives au *bois de querelle* : ce bois, sis dans la principauté de Salm était ainsi nommé à cause des prétentions réciproques des abbés de Moyenmoutier et de Senones ; il s'agissait de savoir si ce bois faisait partie du bois de Compagnie, ce que niait l'abbé de Senones (1689-1781). — Abornements, visites et plan de la limite de ce bois du côté de la Lorraine ; etc. — Plan d'une partie du bois de Chambre et du bois dit Petite Himbaumont, séparés par le chemin des Sauniers (1711) ; etc.

1222-1781

I H 66

(Liasse). — 4 pièces papier.

Défrichements. — Abandon par Dom Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, à divers particuliers, pour l'espace de dix ans et à charge seulement de payer la dîme, de divers cantons aux fins de défrichement (1693-1696).

1693-1696

I H 67

(Liasse). — 23 pièces et 1 cahier parchemin, 4 pièces papier.

Gruerie. — Institution, par l'abbé Eric de Lorraine, d'un lieutenant de gruerie (1601). — Mémoire et requête concernant les bois de Moyenmoutier (1692). — Sentences (extraits de registres) de la gruerie de Moyenmoutier.

1601-1751

I H 68

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 13 pièces papier, 1 sceau.

Scies, étangs, irrigations. — Etat des scies appartenant à l'abbaye. (Extraits de différents registres des années 1539, 1554, 1555, 1556, 1557, 1562, 1568 et 1590). — Bail de la scie Cachot, autrement dite du Bois de Compagnie (1591). — Baux des moulins banaux de Moyenmoutier (1621-1772). — Etangs d'Attigny et de Cirey ; — Acquisition par l'abbaye, de Marc de Beauvau, prince de Craon, etc., de l'étang de Hatigny, sis sur le ban du même nom, baronnie de Saint-George, diocèse de Metz, pour la somme de 20000 livres de Lorraine (1746). — Commandement donné à l'abbaye de Moyenmoutier de payer au domaine du Roi la somme de 2787 francs 1 s. 1 d. pour droits sur cinq étangs aux lieux de Hatigny et Cirey

³⁴ Voir *infra*, au fonds de l'abbaye d'Etival, les pièces relatives aux délimitations des bans respectifs des deux abbayes.

³⁵ Copie moderne de l'original conservé dans le fonds d'Etival. — Cf. Abbé Jérôme : *L'abbaye de Moyenmoutier* dans *Société philomatique vosgienne*, 25^e année 1899-1900, pages 24 et 25.

(1771). — Vente, par René François, marquis du Châtelet et de Grand-Seille, baron de Cirey, commandant des chevaux-légers de la garde de S.A.R., et dame Marie-Catherine de Flemming, son épouse, au profit des religieux de l'abbaye de Moyenmoutier, moyennant la somme principale de 6941 livres 5 sols, d'une rente annuelle et perpétuelle de 347 l. 1 s. 3 d. Tant que cette rente aura cours, les religieux auront pour paiement d'icelle l'usufruit d'un étang situé à Cirey, proche l'étang, appelé Gresson, et des près d'alentour appartenant au vendeur. Le capital ci-dessus doit servir à procurer un régiment de cavalerie au fils du vendeur (1735). — Pièces diverses concernant le même étang (une partie de ces pièces sont signées de la main du marquis du Châtelet et l'une d'elles est scellée de son cachet) (1734-1749). — Lettres d'amortissement concédées aux religieux de Moyenmoutier au sujet des étangs de Villevacourt et de Gresson, appartenant au marquis du Châtelet, mais dont ils ont l'usufruit à la suite d'un prêt considérable qu'ils lui ont consenti (1736), etc... Indemnité accordée à Georges Chenetteser, maître maçon à Moyenmoutier, pour les dégâts que pourra à l'avenir lui causer dans un sien pré, la vanne établie par l'abbaye dans le pré dit *Dessous Moutier*. — Bail de six ans, consenti par l'abbaye à divers habitants de Moyenmoutier, de la pêche dans les rivières du Rabodeau, depuis sons embouchure dans la Meurthe jusqu'aux limites de la principauté de Salm, dans les ruisseaux du Paire, de la Bonne Femme et de Chassonville ; le canon annuel est fixé à 22 l. 4 s. De France (27 avril 1790), etc...

1539-1790

I H 69

(Liasse). — 1 registre formé de plusieurs cahiers papier de 173 feuillets.

Archives de l'abbaye. — Cartulaire factice constitué au XVI^{ème} siècle. — Autorisation donnée par Nicolas, duc de Lorraine, à Jean de Xaurey, de Raon, de percer une porte dans le mur de la ville, moyennant le cens annuel d'un gros, dont l'abbé de Moyenmoutier I le tiers (1558) (f°2). — Acte de première instance et état des frais du procès pendant entre l'abbaye et Claudine de Dommartin (Voy. *Supra*. H.61). — Amodiation pour trois ans, par Jacques de Maizières, à Gérard Golée, de Charmes, de la cure d'Hurbache, à savoir Hurbache, Denipaire et la Woivre, moyennant 25 francs, monnaie de Lorraine, par (1560) (fol.22). — Testament de Claudon Barret, de Moyenmoutier (1560 ?) (fol. 24). — Amodiation par l'abbaye, à Jehan Humbert, de Moyenmoutier, du pré de la Presle, sis au même lieu (1561) (fol. 27). — Testament de Gabriel, baron et seigneur de Solengnag (?). Il élit sa sépulture dans l'église abbatiale ; il lègue son bien paternel à Nicolas de Bilstein³⁶, son cousin germain, ses meubles, acquêts et conquêts à Phillebert de Bilstein, ce dernier sera tenu de payer ses dettes ; il donne à Monseigneur de Tumejus, une chaîne de quatorze écus qu'il tient de lui ; il veut des funérailles «comme a ung homme pareil» à lui et ordonne qu'on mette sur la tombe «accusé à tort assurant en Dieu sans nulle dispute» ; il donne à quatre filles du village de *Soulenagnag* dix écus ; à Marie de Maizières, religieuse à Lunéville, cinquante écus, et au couvent des sœurs de Lunéville, dix écus ; à Mlle d'Effracourt sa vaisselle d'argent, «tant esguières, coupes, taisses et sallières comme aultres espèces» ; à Mlle d'Ouche, le paiement d'une chaîne de quatre-vingt-douze écus qu'il lui doit ; à M. de Giroucourt, deux cents écus ; à Anne de Maizières, religieuse au *Neufchastel*, vint écus, et à son couvent deux écus ; à sœur Janne, religieuse de Lunéville, un habit ; à Jehan de Mortfosse, un habit ; il reconnaît devoir différentes sommes aux abbés de Moyenmoutier et d'Etival, et à M. de Bilstein ; «ils s'accorderont bien, dit-il, avec leur nepveu» ; il désigne comme exécuteurs testamentaires M. de Chemot, M. de Chassin-court, le chevalier Battrasse et M. de Magilliers (13 mars 1562, v. st.) (fol. 34). — Testament de Albertin Regnold, curé de Moyenmoutier ; il donne à l'abbé de Moyenmoutier cinq écus d'or soleil, et ce qu'il voudra parmi ses meubles ; à l'église de Saint-Evre vingt francs pour une chasuble, et huit francs pour «raccoustrer» le calice ; il tient quittes de leurs dettes l'abbé et divers religieux de l'abbaye ; il lègue à son frère Nicolas sa maison sise à Soubruyère, faubourg de Rambervillers, et diverses autres choses aux membres de sa famille : parmi ces legs, à signaler deux godets d'argent sur lesquels sont gravés le *Benedicite* et les *Grâces* ; ses exécuteurs testamentaires sont Gérard de Loupves, religieux de Moyenmoutier, et Didier Regnald, tabellion et bourgeois de Saint-Dié (10 mars 1563, v. st.) (fol. 37). — Amodiation par l'abbé Jehan Martin, à Thiébaud Gawesse de Fremboys, de la maison franche et gagnage de Reménoville (1551) (fol. 40). — Promesse de mariage (1564). — Enfant noyé (1564). —

³⁶ Fils de Paule Déau, soeur de Marguerite Déau, mère du testateur.

Contrat d'apprentissage de charpentier (1564 ou 1565) (fol. 48). — Amodiation du moulin de Moyenmoutier (1556) (fol. 65). — Lettres du duc Raoul, confirmatives de celles accordées par le duc Ferri, son prédécesseur, au sujet de la possession par l'abbaye des bans de Moyenmoutier, de Sapt, de la Woivre, de Denipaire, de *Vizevaul*, de Barbonville, de Sainte-Marie, de Remenoville, de Marainville, d'*Escey*, de *Branteigney*, etc (1341) (fol. 72). — Lettre du duc Ferri, donnant à l'abbaye ce qu'il pouvait avoir et prétendre sur les bans de Moyenmoutier, à Barbonville et à Sainte-Marie (1289)³⁷ (fol. 74). — Vidimus de l'an 1362, par Demenge, abbé d'Etival, d'une charte du duc Jean, confirmant les donations et privilèges de ses prédécesseurs en faveur de l'abbaye de Moyenmoutier (1362, 15 juillet) (fol. 75). — Vidimus de l'an 1364, par le même, d'une charte du duc Jean, exemptant les hommes de l'abbaye de Moyenmoutier de la gabelle qu'il a établie dans la ville de Raon (1364, 7 juillet) (fol. 75 v°). — Laix à l'abbaye de Moyenmoutier, par B[audoin], abbé de Senones, des terres dites les Quartiers de Barbonville et de Sainte-Marie, ainsi que de la moitié des dîmes de Sainte-Marie (avril 1295, v. st.) (fol. 77). — Union par Fr. Conrad³⁸, évêque de Toul, de l'église de Sainte-Marie, à la cure de Barbonville (1251). — Lettres de Jean³⁹, évêque de Toul, au sujet des mêmes dîmes de Barbonville ; le curé, Conon, prétendait que ces dîmes lui appartenaient intégralement du droit de son église ; l'évêque prétend qu'il en tient les deux tiers de l'abbé de Moyenmoutier, auquel ils devront revenir après sa mort (1303) (fol. 79). — Confirmation, par Renier, seigneur d'Hassonville, avec l'assentiment de son fils Galtier, des donations faites à l'abbaye de Moyenmoutier par son frère Galtier (celui-ci avait eu l'approbation de ses deux fils Renier et Galtier). Galtier avait donné à l'abbaye son breuil de *Marthexy*, ce qu'il possédait à Sainte-Marie et à Barbonville ; deux mesures de vin à prendre tous les ans dans sa vigne de hassonville, au temps des vendanges, etc. Garnier, de Sainte-Marie, avait donné de son côté ce qu'il avait dans la *villa* appelée Sainte-Marie, près de Barbonville (1239). La confirmation est de 1261 (fol. 80). — Confirmation des mêmes donations par Gautier de Tournoy, chevalier, fils de Renier, chevalier, seigneur de Hassonville (avril 1276). (Fol. 80 v°). — Lettres de Ferri, duc de Lorraine, au sujet des bois de Hassonville : il fait savoir par ces lettres que Renier, sire de Hassonville, et Wathiers de Tournoy, son fils, ont reconnu devant lui qu'ils «ne puent vendre ne doient ne enwaigier ne obliger a autruy les bois de Hassonville ensy comme la voye que vait de Barbonville à Belchamp lou devise en aval de jusques à Mehoncourt et jusques à Charmoy et jusques à Sainte-Marie» sans le consentement de l'abbé et du couvent de Moyenmoutier (février 1292, v. St.) (fol. 81). — Procès d'un nommé Demenge Grant Jehan, qui avait coupé une branche d'arbre dans les bois à Barbonville (1555) (fol. 82). — Comparution à Moyenmoutier d'un bourgeois de Barbonville qui, de sa propre autorité, avait repris son cheval saisi (1555) (fol. 83). — Lettres du duc Antoine, contenant une réglementation de la police des bois et le tarif des amendes «...ceulz qui seront trouvez mesusans en tous bois de haultes fustailles et taillis et de comunailles de quelques natures ou conditions quilz soyent en tous nos dits ducheys pays et seigneuries payeront pour chacune reprise cinq francs damende monnoye de nosdits pays pour meffait commis de jour. Et autres cinq francs par la recousse sy elle se commet. Et sy telles par la rescousse sy elle se commet. Et sy telles reprises se connectent de nuyet ou sil sen trouve robans boys par seyes ou autres engins secretz y aura confiscation de chers et chevaulz à lencontre des déliques. Et la ou par subtilité maillicieuse sen y trouveroit non ayans chers ne chevaulz sur les lieux de quoy on les peust gaiger, en ce cas seroyent appréhendez aux corps et détenus prisonniers jusques ad ce quilz averoyent payez et satisfaitz lamende de dix frans...». Cette réglementation fut accordée à la demande des vassaux du duc, réunis par ce dernier pour «aucun don de deniers pour convertyr employer et subvenir a nos urgentes affaires et necessitez» (27 novembre 1540) (fol. 90). — Copie du terrier de Barbonville, Dame *Lynière*, Hassonville, *Dompveille*, Maxey et Rommain (fol. 93). — Compromis entre Wauthiers, abbé de Moyenmoutier et Thierry, abbé de Belchamp, assistés de leurs couvents, au sujet de la dîme de la *Crowée* qui fut à Philippe de *Xermaunil*, au ban de Barbonville ; l'affaire fut confiée pour l'arbitrage à Jacque de Nancei et Demenge de Dompmartin, chanoines de Saint-Dié (1304) (fol. 94). — Sentence arbitrale rendue pour l'affaire précédente par Jacques de Nancei,

³⁷ Voy. *supra* II A, où l'original scellé à été analysé.

³⁸ Conrad Probus de Tubingen, de l'ordre de saint François.

³⁹ Jean de Sirck, transféré d'Utrecht.

écolâtre, et Demenge de Dempmartin (1304) (fol. 95). — Donation à l'abbaye de Moyenmoutier, par Pierre de Barbonville, prêtre, de biens sis au ban de Barbonville. Cette donation a été agréée par Olryat et Ginnin, frères du donateur, Alyson et Sibille, ses soeurs, Huillon de Crévy, mari de ladite Sibille, et Mathieu de Wadeville, neveu du donateur (1273) (fol. 96). — Acquêt de douze jours de terre au ban de Barbonville, après «la Crowée Saint Pierre» faits par l'abbé de Moyenmoutier, sur les enfants de feu Orriat de Barbonville (1294). — Lettres de Ferry, duc de Lorraine, faisant savoir que Mathieu de Wadeville, Ysabel sa soeur et Esselins, mari de cette dernière, ont vendu à l'abbé de Moyenmoutier ce qu'ils possédaient au moulin dit «Moneb», au-dessous de Barbonville (1293, n. st.) (fol. 103). — Acquêt des enfants d'Orriat de Barbonville d'une partie du moulin dit «Moneb» (1294) (fol. 104). — Autre acquêt de Forquignons de Reméréville et de sa femme Seville, fille de feu Jennin de Barbonville, d'une partie du même moulin (1294) (fol. 105). — Acquêt d'Alyson, dite Petite de Weneimont, et de ses fils Orrias, Matheus et Poirrecons, de la sixième partie de la moitié du même moulin (1291, v. s.). — Donation à l'abbaye de Moyenmoutier, par Aubers de Damelevières, chevalier, de tout ce qu'il possède à Girancourt, à Sainte-Marie devant Barbonville, au ban de Barbonville ; il donne, en outre, son breuil de Damelevières (1262, n. s.). (fol. 107). — Vente à l'abbaye par Poirissons, fils de Gresson de Bleinville, de biens sis au ban de Barbonville, entre les bans de Damelevières et de Vigneulles (1313) (fol. 113). — Vente par Giraudin de Rosières, clerc, fils de feu Saverian, de prés sis au ban de Barbonville (1298) (fol. 115). — Engagement, par l'abbé Jacques de Maizières, à Nicolas de Billestein, écuyer, seigneur de Dinwiller et Villacourt en partie, et à Marguerite de Maizière, sa femme, pour une somme de trois mille trois cent soixante-sept francs qu'ils lui ont prêtée, de la moitié de la seigneurie de Reménoville et Moranviller, avec toutes ses appartenances (1553) (fol. 118). — Copies de plusieurs donations et amodiations faites par Nicolas de Lorraine, évêque de Metz, et abbé commendataire de Moyenmoutier (1543-1546) (fol. 123 et suiv.). — Comptes de la construction de la maison d'Hurbache (1562). — Quelques recettes de médecine, entre autres : pour la colique, fabrication des clystères, pour le rhume, le vomissement, la peste, la pleurésie, etc. (fol. 143 et suiv.). — Amodiation par l'abbé Jacques de Maizière, à Didier Denys, de Saint-Dié, d'une partie de la cure d'Hurbache, c'est-à-dire Hurbache, Denipaire et La Voivre (1564). (fol. 153). — Amodiation par le même abbé à César Le Pescheur, de Lunéville, de la rivière de Blenville, pour une durée de six ans (1565) (fol. 157). — Amodiation des menues dîmes du Ban-de-Sapt (1565) (fol. 158).

1239-1566

I H 70

(Liasse). — 1 cahier de 62 feuillets papier (paginés de 1 à 124).

Archives de l'abbaye. — Recueil de titres. — Bref de Clément VIII pour la visite et la réforme de Moyenmoutier (19 mai 1601) (page 1). — Lettres d'Eric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, abbé commendataire de Moyenmoutier, au sujet de la réforme de l'abbaye, vidimant le bref précédent (3 novembre 1601) (page 5). — Séparation des menses abbatiale et conventuelle ; bulle de Clément VIII à ce sujet (1604) (page 30). — Union des fonctions de vicaire général dans le territoire de l'abbaye, et de prieur (1601). — Procès entre le prieur et le couvent d'une part, et Nicolas Deraud, amodiateur des revenus de l'abbaye, d'autre part (1612-1613). — Union de la mense conventuelle et de la trésorerie (1601). — Revenus de la trésorerie, — La chantrerie. — La prévôté et gruerie. — Privilèges et revenus divers du prieur et des religieux.

1601-1613

I H 71

(Liasse). — 5 cahiers papier de 9, 31, 65, 16 et 30 feuillets.

Archives de l'abbaye. — Inventaires des titres et papiers. — Analyse d'une pièce datée de l'an 1290, dans laquelle Conrad, mayeur des seigneurs de Rodesheim et Heinrich et Sigisbert, frères, de Hindesheim, ont reconnu avoir reçu de l'abbé et couvent de Moyenmoutier, une cense sise en l'évêché de Strabourg, au village de Hindesheim, pour une durée de neuf ans, afin de la mettre en culture, et sous certaines obligations. — Énumération des héritages amodiés ou laissés à cens en la Haute et Basse Campagne de hindesheim. — Amodiation des terres de Niederenheim (1293). — Analyse d'une pièce constatant que Veyland Hanns Morel de Lansperg avait assigné à l'abbaye sur ses terres de Meistersheim certaines rentes 1356). Inventaire des titres et papiers concernant la mense abbatiale : Layette I, *Bulles des abbés* (1140-1719) ; Layette II, *Comptes des droits et revenus de la manse* (1633-1665) ; Layette III, *Haute Justice*

(1590-1746) ; Layette IV, *Haute Justice* (1114-1689) ; Layette V, *Haute Justice* (1186-1749) ; Layette VI, *Haute Justice* (1288-1714) ; Layette VII, *Haute Justice* (1283-1662) ; Layette VIII, *Bois* (1328-1740) ; Layette IX, *Bois* (1599-1732) ; Layette X, *Bois* (1535-1746) ; Layette XI, *Bois* (1572-1745) ; Layette h, *Denipaire* (1270-1745) ; Layette I m, *Raon* (1279-1748) ; Layette II n, *Raon* (1440-1717) ; Layette III o, *Raon* (1238-1748) ; Layette IV p, *Raon* (1384-1733) ; Layette V extraits du registre des délibérations du conseil municipal, *Raon* (1388-1736) ; Layette r, *Moyen* (1326-1733) ; Layette I s, *Feldkerich* (1333-1741) ; Layette II t, *Feldkerich* (1565-1748) ; Layette III v, *Feldkerich* (1241-1669) ; Layette IV x, *Feldkerich* (1354-1739) ; Layette V y, *Feldkerich* (1244-1738) ; Layette z, *Ban-de-Sapt* (1498-1750) ; Layette A A, *Remenoville* (1530-1663) ; Layette B B, *Montigny* (1567-1746) ; Layette E E, *Serre* (1593-1740) ; Layette F F, *Strasbourg* (1372-1723) ; Layette G G, *Hassonville* (1285-1721) ; Inventaire des titres et papiers des menses abbatilae et conventuelle. (Layette A, *Bulles des abbés* (1140-1719) ; Layette B, *Réforme et manse séparé* (1323-1731) ; Layette C (1609-1748) ; Layette D (1114-1759) ; Layette E (1391-1697) ; Layette F (1559-1720) ; Layette G (1206-1746) ; Layette H (1270-1728) ; Layette I, *juridiction spirituelle* (1257-1747) ; Layette K, *juridiction spirituelle* (1616-1746) ; Layette L, *juridiction spirituelle* (1407-1746) ; Layette M, *juridiction spirituelle* (1607-1743) ; Layette N *haute justice* (1288-1782) ; Layette O, *haute justice* (1283-1714) ; Layette P, *haute justice* (1307-1738) ; Layette Q, *haute justice* (1114-1749) ; Layette R, *Hurbache et la Voivre* (1397-1744) ; Layette S, *Saint-Blaise* (1495-1777) ; Layette T, *Mazélure* (1632-1761) ; Layette U, *Gelacourt et Azerailles* (1528-1737) ; Layette V, *Glonville, Flin et Baliménil* (1392-1738) ; Layette X, *Domnom et Tanconville* (1719-1743) ; Layette Y, *Matexey, Vallois et Gugnécourt* (1261-1773) ; Layette Z, *Blâmont et Thiébauménil* (1749-1759) ; Layette A 2, *Deyvillers* (sans dates) ; Layette B 2, *Réchicourt, Mont, Moussey, Bois Saint-Pierre* (1407-1737) ; Layette C 2, *Réchicourt, Mont, Moussey, Bois Saint-Pierre* (1550-1744) ; Layette D 2, *Hersing* (1724-1758) ; Layette E 2, *Harboué et les Etangs* (1734-1746) ; Layette F 2, *Harboué et les Etangs* (1734-1767) ; Layette G 2, *Gougny et Repais* (1494-1737) ; Layette H 2, *Gutting* (1580-1722) ; Layette I 2, *Malplantouse* (sans dates) ; Layette K 2, *Fontenoy-la-Joute* (sans dates) ; Layette L 2, *Paroye et Bures* (1717-1746) ; Layette M 2, *Remenoville* (1530-1743) ; Layette N 2, *Hassonville* (1285-1720) ; Layette O 2, *Moyen* (1326-1608) ; Layette P 2, *Raon* (1279-1724) ; Layette Q 2, *Rorschwir* (1384-1741) ; Layette R 2, *Rorschwir* (1317-1717) ; Layette S 2, *Rorschwir* (1616-1684) ; Layette T 2, *Rorschwir* (sans dates) ; Layette U 2, *Heindsheim* (1292-1695) ; Layette V 2, *Heindsheim* (1617-1735) ; Layette X 2, *Heindsheim* (1427-1717) ; Layette Y 2, *Heindsheim* (1588-1758) ; Layette Z 2, *Heindsheim* (1520-1746) ; Layette A 3, *Bois de Moyenmoutier* (sans dates) ; Layettes B3, C 3, *Bois de Moyenmoutier* (sans dates) ; Layette D 3, *Strasbourg* (1372-1694). ; Layette E 3, *Feldkirch* (1333-1756) ; Layette F 3, *Feldkirch* (1565-1748) ; Layette G 3, *Feldkirch* (1241-1669) ; Layette H 3, *Feldkirch* (1354-1754) ; Layette I 3, *Feldkirch* (1224-1738) ; Layette K 3, *Feldkirch* (sans dates). Inventaires et titres rédigé au XVII^e siècle. «Inventaire des titres appartenans au chapp. De Moyenmoustier fait et construit de l'ordonnance de Messieurs les prieur et couvent dudit lieu le premier d'octobre, jour de Saint Remy 1590».

1114-1782

- I H 72** (Liasse). — 3 cahiers et 75 pièces papier.
Pièces diverses. — Baux et constitutions de rentes sans immeubles désignés, minutes.
XVI^e-XVIII^e s.
- I H 73** (Liasse). — 28 pièces parchemin, 1 cahier papier.
Pièces diverses. — Constitution de rentes sans immeubles désignés.
XVII^e-XVIII^e s.
- I H 74** (Liasse). — 26 pièces et 1 cahier papier, 2 pièces parchemin.
Pièces diverses. — Copie informe d'une pièce de 1126 où il est question d'un différend survenu entre l'abbaye de Marmontier (Maurimonasterii) et le chapelain de *Wike* : L'abbé Milon, de Moyenmoutier est cité dans cet acte, ainsi que Reinhard, abbé de Marmoutier. — Ordonnance (copie) de Charles, duc de Lorraine, au sujet des privilèges des tabellions (1571). — Billet du maréchal de la Ferté Sénéctaire, ordonnant aux abbé, prieur et religieux de Moyenmoutier, de recevoir et loger l'état-major du régiment de Brinon. (Nancy, 13 décembre 1655) (copie). — Inventaires divers après décès (XVII^e s.). — Minutes et lettres sans intérêt.

